AVRIL 2016

PASSION ARCHITECTVRE 56

LA REVUE SYNDICALE DES ARCHITECTES

RÉGION PAYS DE LA LOIRE | UBER OR NOT UBER | PROPOSITIONS POUR DES CONVERGENCES EUROPÉENNES DANS L'EXERCICE DE LA PROFESSION D'ARCHITECTE | NE LAISSEZ PAS DISPARAÎTRE LA "BRANCHE ARCHITECTURE" ! | L'UNSFA ET BIM PRESCRIRE EN PREMIÈRE LIGNE SUR LE BIM | FORMATION RÉNOVATION GLOBALE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, DU DIAGNOSTIC À L'OFFRE ADAPTÉE |

Unsfa
L'UNION DES ARCHITECTES

PUBLI-REPORTAGE

Cegibat, le centre d'expertise de GRDF sur le gaz naturel et l'efficacité énergétique, vous accompagne de la conception à l'exploitation de vos projets.

CEGIBAT
L'expertise efficacité énergétique de GRDF

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS TECHNIQUES ET RÉGLEMENTAIRES SUR LE GAZ NATUREL ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LE BÂTIMENT

Vecteur gaz

La revue trimestrielle des professionnels de l'énergie

Hotline réglementaire

Contactez les experts au

0899 700 245

(0,60 € TTC/min + prix appel)

du lundi au vendredi (9h-18h)

Site internet

Abonnez-vous à la newsletter mensuelle de Cegibat pour vous tenir informé des nouveautés du site

www.cegibat.grdf.fr

Débats Cegibat

Décryptage des sujets énergétiques du bâtiment

Cegibat, c'est une vingtaine d'experts de la performance énergétique et de la réglementation gaz qui vous informe sur les solutions énergétiques les plus pertinentes.

→→→ CONTACT : IGOR RAPENEAU, Responsable éditorial de Cegibat www.cegibat.grdf.fr

EDITIONSPC www.editionspc.com

© BRIGITTE HASE

RÉGIS CHAUMONT,
PRÉSIDENT DE L'UNSFA

L'UNION DES ARCHITECTES

RÉINVENTONS L'ARCHITECTURE

" Paris veut se réinventer " grâce aux architectes corvéables à merci.
Pourquoi ne pas demander aux ministres, aux parlementaires, aux élus de " réinventer l'architecture " pour imaginer le cadre réglementaire et le projet politique de l'architecture de demain.
Mais pour ce travail, ils ne seront pas indemnisés. Ce qui n'est pas grave car cela ne représente que quelques mois de travail, et qu'ils seront mis en valeur par l'exposition de leurs travaux dans la salle des colonnes de l'Assemblée Nationale.

À l'instar des déclarations de Madame Hidalgo, nous pourrions dire : " Un art comme la politique doit être capable de se réinventer à chaque instant, pour relever les nombreux défis qui se présentent à lui ".

Mesdames et Messieurs les élus, il est temps de redonner du souffle à une politique qui détermine les conditions d'existence de nos concitoyens, qui imagine la ville de demain, pour qu'elle soit solidaire, douce et écologique.
Pour cela, participez à la Stratégie Nationale de l'Architecture, ne délaissez pas les avancées de la loi pour la création, l'architecture et le patrimoine, révisez l'ordonnance sur les marchés publics et impliquez-vous dans tous les sujets liés à l'environnement et au cadre de vie.
" Démacronisez " le système qui consiste à livrer nos paysages aux marchands en perdant la maîtrise politique de l'ouvrage et en mettant à l'écart les sachants au profit des calculs de rentabilité.

Et n'oubliez jamais que l'architecture est l'expression directe du niveau de civilisation d'une société

RÉINVENTONS L'ARCHITECTURE.

UNSFA
29, boulevard Raspail 75007 Paris
Tél. : +33 (1) 45 44 58 45 Fax : +33 (1) 45 44 93 68
E-mail : contact@unsfa.fr – www.syndicat-architectes.fr
passionarchitecture@unsfa.com

→ DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Régis Chaumont
→ DIRECTRICE ADJOINTE DE PUBLICATION ET RÉDACTRICE EN CHEF : Isabelle Chinardet-Cantineau
→ ASSISTANTE RÉDACTRICE EN CHEF : Estelle Palucki
→ CHARGÉS DE RUBRIQUE : À l'honneur/Actuas : Éditions PC, Unsfa – Bon sens : Gilbert Ramus – International : Philippe Klein, Patrick Julien – Vie syndicale : Régis Chaumont, Marie-Françoise Manière, Estelle Palucki – Club Prescrire : Ruth Mnamani – Le BIM : Ruth Mnamani – Formation : Myriam Bennetot-Deveria – Infos juridiques : Yves Toulet – Collectivité locale : Estelle Palucki – L'architecture nous fait la vi(l)e meilleure : Estelle Palucki, Éditions PC – L'architecture au quotidien : Lionel Carli – Matière à réflexion : Lionel Carli – Archi-culture : Isabelle Chinardet-Cantineau, Éditions PC
Illustrations " Bon sens " : Nicolas Depoutot

→ ABONNEMENT (4 numéros par an) | tél./fax Unsfa : 01 45 44 58 45
→ CONCEPTION ET RÉALISATION : EDITIONS PC - Philippe Chauveau, Sophie Chauvin | Tél. : +33 (1) 42 73 60 60
Passion Architecture est une publication de l'organisation Unsfa
→ RÉGIE COMMERCIALE : Éditions PC (coordination Sophie Chauvin) | La direction se réserve le droit de refuser toute publicité | ISSN : 1637-2735 /Imprimerie Albédia

→ COUVERTURE
Photo : École Supérieure Electronique de l'Ouest (ESEO) à Angers (49) (SELAS Cabinet Rolland et Associés) © X.Benony

04 À L'HONNEUR / ACTUAS

08 BON SENS
UBER OR NOT UBER - ÉCONOMIE DE LA NOUVELLE ÉCONOMIE

12 INTERNATIONAL
PROPOSITIONS POUR DES CONVERGENCES EUROPÉENNES DANS L'EXERCICE DE LA PROFESSION D'ARCHITECTE / L'UNSFA INVITÉE DU 1ER CONGRÈS DU SYNDICAT NATIONAL DES ARCHITECTES ALGÉRIENS

17 VIE SYNDICALE
NE LAISSEZ PAS DISPARAÎTRE LA "BRANCHE ARCHITECTURE" ! / LES VŒUX DE L'UNSFA POUR 2016 / TOUR DE FRANCE DE NOS RÉGIONS...

21 CLUB PRESCRIRE

28 LE BIM
L'UNSFA ET BIM PRESCRIRE EN PREMIÈRE LIGNE SUR LE BIM

31 FORMATION
RÉNOVATION GLOBALE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, DU DIAGNOSTIC À L'OFFRE ADAPTÉE

32 INFOS JURIDIQUES
ACCESSIBILITÉ DES LOCAUX PROFESSIONNELS : DERNIÈRE CHANCE POUR LES RETARDATAIRES

33 CAHIER SPÉCIAL RÉGION PAYS DE LA LOIRE

40 L'ARCHITECTURE AU QUOTIDIEN
TERRITOIRES PIONNIERS EN NORMANDIE

42 MATIÈRE À RÉFLEXION
" RÉINVENTEZ PARIS "

43 ARCHI-CULTURE

AUDREY AZOULAY, NOUVELLE MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Audrey Azoulay, diplômée de Paris Dauphine, de Sciences-Po Paris, de Lancaster University et ancienne élève de l'École Nationale de l'Administration, a été **nommée au ministère de la Culture** le 11 février dernier. Administratrice civile, après avoir suivi le secteur audiovisuel public à la Direction du développement des médias, de 2000 à 2003, elle a ensuite exercé des fonctions de rapporteur dans les juridictions financières. Elle rejoint en 2006 le Centre National du Cinéma (CNC), d'abord à la direction de l'audiovisuel, puis comme directrice financière et juridique, et enfin, comme directrice générale déléguée. En septembre 2014, elle est nommée conseillère chargée de la Culture et de la Communication à l'Élysée.

EMMANUELLE COSSE, MINISTRE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLE

Sur proposition du Premier ministre, le Président de la République a nommé **Emmanuelle Cosse ministre du Logement et de l'Habitat durable** le 11 février 2016. *"C'est un ministère duquel sont partis de grandes lois pour l'égalité, de la loi SRU aux plus récentes, celle sur le foncier public jusqu'à la loi ALUR, des mesures portées par la gauche et les écologistes. Et c'est dans cette continuité que je m'engage à mon tour."* a-t-elle souligné dans son discours d'investiture.

LES 11 & 12 AVRIL, RDV À PASS'IBAT, SALON ET CONGRÈS DE LA CONSTRUCTION PASSIVE, AU PARC FLORAL DE PARIS

Passi'bat est le seul évènement 100 % dédié au bâtiment très basse consommation en France. 100 exposants et 30 conférences permettent de faire le point sur l'innovation des produits et sur les meilleurs pratiques.

L'Unsfa vous invite au salon en utilisant l'identifiant invite-unsfa et le code invitation TD596.

www.passibat.fr

© ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS / B. EYMANN

HOMMAGE À CLAUDE PARENT

Au moment où s'achève l'exposition " Jean Nouvel – Claude Parent – Musées à venir " à l'espace Azzedine Alaïa, le mentor disparaît. Le visionnaire laisse une œuvre, tant construite que dessinée, qui fait écho, par son aspiration à l'idéal, aux concepts des grands architectes néo-classiques de la fin du XVIII[e] siècle. Nous associons notre voix à celle de toute la profession pour saluer l'expert du " donner à voir ", dont les dessins, d'une poésie à couper le souffle, emportent dans un univers mystérieux et onirique, comme une invitation à abandonner la ligne droite pour suivre les tracés obliques de l'imaginaire.

CLAUDE PARENT OU LE TÉLESCOPAGE TEMPOREL

" J'ai eu l'immense privilège et le plaisir d'être " son défendeur " en matière de droit d'auteur.
C'était une vraie jubilation que de le recevoir à mon cabinet de la rue Michel Ange où il croisait les ombres de Jean Demailly et Jean Prouvé. Son humour et son rire n'ont cessé de m'inspirer et de respirer ma vie. Combattant " la standardisation qui nous a ramollis dans nos approches et la technostructure qui nous a figés dans nos élans créatifs ", il m'offrait ses propos hérétiques que je dégustais avec gourmandise. Comme j'aime " cuit et archi-cuit ", et " Quand les bouffons relèvent la tête ". Ce grand résistant contre la pensée et l'architecture dominante, contre le " magma " et l'imbécilité est un visionnaire, un vrai utopiste des temps modernes, de la modernité et du temps.
Claude Parent, une perte immense pour la pensée, un chemin lumineux pour toutes les espérances des générations d'ici, d'ailleurs et de nulle part. "

Michel Huet, Avocat à la Cour

JOËL BAUD-GRASSET, NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA FNCAUE

Joël BAUD-GRASSET, Président du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Haute-Savoie, a été élu président de la **Fédération Nationale des CAUE** en novembre 2015. Il succède ainsi à Jean-Marie Ruant, Président du CAUE du Nord de 2011 à 2015.

Joël BAUD-GRASSET est conseiller départemental du canton de Sciez. Il a été vice-Président du Conseil Départemental de Haute-Savoie, délégué à la culture et au patrimoine de 2011 à 2015.

ITER, UNE VISITE DE CHANTIER IMPRESSIONNANTE

" Devenir " est une association d'architectes et urbanistes aixois qui a pour vocation de développer des relations entre les partenaires de l'art de bâtir et d'encourager à la réflexion sur les projets urbains et architecturaux d'Aix-en-Provence et sa région. Chaque année, elle organise un évènement afin de favoriser les liens entre les membres de l'association et ses multiples partenaires. **Fin 2015, l'association a proposé la visite exceptionnelle du chantier d'ITER**, dont les enjeux sont colossaux. En effet, ce projet compte 35 pays engagés dans la construction du plus grand tokamak mondial, qui doit démontrer que la fusion, à l'image de l'activité énergétique du soleil, peut être utilisée comme source d'énergie quasi inépuisable.
" Devenir " remercie Jérôme Paméla, directeur de l'agence ITER France, pour cette visite forte intéressante qui a permis aux participants de comprendre le fonctionnement, l'organisation spatiale, mais également l'enjeu international de ce projet hors du commun.

(SUITE PAGE 6)

Publi-rédactionnel

Avec son DOMOLAB, premier centre d'innovation pour l'habitat, SAINT-GOBAIN (ré)invente l'habitat de demain

SAINT-GOBAIN

L'innovation est un enjeu central pour Saint-Gobain. Avec l'élaboration du DomoLab, tout premier centre d'innovation pour l'habitat, Saint-Gobain s'engage sur le long terme à provoquer l'échange et le dialogue avec les acteurs clés de la construction.

© Saint-Gobain / Arch. Encore Heureux / Ph. Thierry Mercier

DOMOLAB, CENTRE D'INNOVATION DÉDIÉ AUX GRANDS ACTEURS DE L'HABITAT

DomoLab s'adresse aux grands acteurs de l'habitat disposant d'une vision globale du marché et une capacité à réfléchir de façon prospective sur ses évolutions : cabinets d'architectes, bureaux d'études, constructeurs, promoteurs, industriels, clients ou non de Saint-Gobain.

DOMOLAB, UN LIEU UNIQUE POUR INVENTER L'HABITAT DE DEMAIN

DomoLab est un lieu unique d'écoute et d'échange sur les besoins du marché de l'habitat. Il n'est ni un showroom, ni un centre de recherche. Il est un espace de travail collaboratif et de prospective. Une passerelle entre le marketing et la recherche.

DOMOLAB VISE TROIS OBJECTIFS MAJEURS

- Dialoguer et comprendre l'évolution des marchés de l'habitat
- Co-développer des solutions innovantes
- Anticiper les évolutions du marché

domolab
CENTRE D'INNOVATION SAINT-GOBAIN

39 quai Lucien-Lefranc
93303 Aubervilliers Cedex
Tel. : +33 (0)1 48 39 82 81
E-mail : domolab@saint-gobain.com

À PROPOS DE SAINT-GOBAIN

Présent dans 66 pays avec près de 170 000 salariés, Saint-Gobain, leader mondial de l'habitat, conçoit, produit et distribue des matériaux de construction en apportant des solutions innovantes aux défis de la croissance, des économies d'énergie et de la protection de l'environnement.

EDITIONSPC www.editionspc.com

(SUITE DE LA PAGE 4)

JEAN-MICHEL BAYLET, MINISTRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA RURALITÉ ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALE

Jean-Michel Baylet est entré en politique en 1973 en fondant avec Robert Fabre le Mouvement des radicaux de gauche (MRG). En 1984, il est nommé secrétaire d'État auprès du ministre des Relations extérieures. En 1988, il est secrétaire d'État chargé des Collectivités locales. En 1990, il devient ministre délégué du Tourisme.

HÉLÈNE GEOFFROY, SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉE DE LA VILLE

Hélène Geoffroy a également fait son entrée au Gouvernement. Elle occupe dorénavant les fonctions de **secrétaire d'État chargée de la Ville**, auprès du ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Patrick Kanner.

ANTOINE DAUDRÉ-VIGNIER, NOUVEAU PRÉSIDENT DU GEPA

L'Unsfa félicite **Antoine Daudré-Vignier** pour son élection à la présidence du Gepa. Sa prise de fonction est l'occasion de rappeler les missions de l'organisme de formation : *"Faire de la formation un levier pour accompagner les architectes dans leurs mutations, élaborer une offre de formation de qualité permettant aux acteurs de la construction que nous sommes, de construire et d'enrichir leurs compétences, tout au long de leur parcours professionnel, tels sont les enjeux auxquels le GEPA doit apporter une réponse."*

TROPHÉE BÉTON 2015-2016

La remise des prix "Trophée béton 2015-2016" a eu lieu le 7 janvier 2016 à la Maison de l'architecture en Île-de-France. Le jury, présidé par Nathalie Regnier Kagan, architecte-enseignante, a désigné 4 équipes lauréates parmi les 10 équipes nominées.

1er Prix : **Anémone Degand : Équipement sportif et culturel à Barcelone, Espagne** / Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg

2e prix : **Nicolas Delalande et Sébastien Tabourin : Architecture maritime à l'Île d'Olonne, Vendée** / École Spéciale d'Architecture

3e prix : **Aurélien Goepp : Reconversion des carrières de Saint-Nabor et Ottrott, Alsace** / ENSA Strasbourg

4e prix : **Laetita Wormser : Le Mémorial du Bassin Minier à Lens** / École Nationale Supérieure d'Architecture Paris Val-de-Seine

Mention spéciale : **Jiawei Pan + Guillaume Calvet (étudiant ingénieur au CESI) : Tour de Chine**, Paris 13e / ENSA Paris Val-de-Seine

www.trophee-beton.com

L'UNAPL RENOUVELLE SON BUREAU

L'Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL), confédération intersyndicale interprofessionnelle et patronale représentative des professions libérales, qui fédère 67 organisations, **s'est réunie jeudi 18 février 2016** en Assemblée Générale et a procédé, conformément à ses statuts, à **l'élection d'un nouveau bureau national pour trois ans.** Seul candidat, **Michel Chassang**, a été réélu à la présidence. **Marie-Françoise Manière**, ancienne présidente et membre de l'Unsfa, est trésorière générale adjointe.

L'occasion nous est offerte de rappeler que **Dominique Riquier-Sauvage,** présidente d'honneur de l'Unsfa, représente les professions libérales au CESE ; **Jean-Michel Dresse,** trésorier de l'Unsfa, est également trésorier de l'ADSPL (Association pour le Dialogue Social des Professions libérales).

GRAND PRIX D'ARCHITECTURE

Règlement & Inscription en ligne sur latuileterrecuite.com/architendance

3e ÉDITION

LA TUILE TERRE CUITE ARCHITENDANCE

Terre de création

Le Grand Prix LA TUILE TERRE CUITE ARCHITENDANCE récompense tous les 2 ans les projets architecturaux terminés depuis moins de 3 ans ayant su mettre en valeur la tuile terre cuite en toiture ou en façade.

Innovation, originalité, modernité sont les principaux critères du jury pour désigner les lauréats 2016. Il ne tient qu'à vous d'en faire partie.

En partenariat avec

FÉDÉRATION FRANÇAISE TUILES & BRIQUES

BON SENS

UBER OR NOT UBER
ÉCONOMIE DE LA NOUVELLE ÉCONOMIE

Le terme de " révolution " est utilisé à toute occasion, dès qu'il s'agit d'une évolution un peu rapide des techniques à la disposition de la société. Reconnaissons que certaines évolutions sont plus " bouleversantes " des rapports entre les êtres humains que d'autres : pourquoi ne pas citer l'imprimerie ou l'électricité. L'État, les États, ont un rôle à jouer (certes difficile) pour éviter qu'il n'en résulte de plus en plus de précarité pour les individus et d'inégalités entre eux.

PRÉAMBULE

L'homme n'a jamais cessé d'être créatif, mais plus il " invente ", plus ses créations nourrissent la vitesse de progression des outils.
Or, les États ont du mal à suivre, notamment la France, qui a placé la plus grande partie des "acteurs" dans un carcan de règles qui, non seulement figent leurs activités, mais leur imposent des contraintes innombrables auxquelles, néanmoins, réussissent à échapper quelques acteurs, dont on magnifie alors le "génie".
De fait, ces nouveaux acteurs profitent seulement des failles du système et risquent de générer des inégalités plus pernicieuses peut-être que celles que la réglementation actuelle avait réussi à encadrer.

C'est probablement le cas, au début de ce XXI[e] siècle, de la *"révolution numérique"* qui conduit à une *"nouvelle économie"* dite collaborative ou de partage.
Est-il souhaitable, est-il possible, sans freiner cette évolution, de l'accompagner pour qu'elle soit à la fois supportable et avantageuse pour le plus grand nombre ?
On évoquera successivement :

- → le "pourquoi" des règles : protection des consommateurs et de l'environnement, participation à l'effort collectif de toute société civilisée ;
- → puis les avantages escomptés de la "nouvelle économie" : demande des consommateurs, création d'emplois, liberté des acteurs ;
- → enfin les risques d'une gestion inappropriée du changement de paradigme, entraînant le nivellement par le bas de la qualité de nos activités.

Attention, notre sujet ne porte pas sur les progrès techniques qui transforment de plus en plus vite nos outils, qu'il s'agisse de communication, de logistique, de robotisation et d'intelligence des machines, de construction (voir le BIM) ou de biologie, etc.
Notre sujet est limité aux moyens donnés par le numérique quand il permet aux personnes, au départ sans lien, de se rencontrer (à l'exemple d'Uber Pop), **parce qu'ils en escomptent un bénéfice, dont on espère qu'il sera partagé.**

> **MAIS QUAND LA JUSTIFICATION TIENT PRINCIPALEMENT AU COÛT PLUS FAIBLE, C'EST INACCEPTABLE SI LE DÉSÉQUILIBRE DES PRIX RÉSULTE SEULEMENT DES TAXES ET CHARGES AUXQUELLES LES PRESTATAIRES ONT PU ÉCHAPPER.**

1 – LA RÉGLEMENTATION A DU SENS

Que le lecteur n'attende pas la défense d'une législation et d'une réglementation qui, en France[1], peuvent être paralysantes[2] par leur étendue et sont inextricables par leur complexité .
Mais à l'origine des règles régissant le comportement des individus, figure au premier rang la volonté de pacifier les rapports entre eux[3].
Fait partie de cette "pacification" la protection indispensable des plus faibles face aux puissants. Les règles régissant les rapports entre propriétaires et locataires en sont un bon exemple, même si on peut contester le partage actuel entre les droits et obligations des uns et des autres.

1.1 – LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR

Dans les pays développés, les professionnels disposent généralement d'atouts que n'ont pas une grande partie de leurs clients.
C'est pourquoi, la législation a imposé aux professionnels un grand ensemble d'obligations ayant pour but d'informer honnêtement leurs clients et de leur apporter certaines garanties, dont celle de compétence.
Il est inutile de multiplier les exemples : l'étiquetage détaillé des produits en vente, l'affichage des prix, l'hygiène imposée pour certaines activités (restaurateurs…), les qualifications exigées pour beaucoup de métiers, etc, ont toutes pour objet la protection des consommateurs.

Car il ne suffit pas de dire que chaque acteur proposant ses services ou ses produits est "responsable" ; il serait donc inutile d'exiger de lui le respect de certaines règles, puisque ses clients pourraient rechercher sa responsabilité devant un tribunal : en effet, pour toutes les choses courantes de la vie, aller devant le juge pour demander réparation d'un préjudice ou d'une malfaçon nécessite des démarches et des coûts hors de proportion avec la plupart des litiges[4].

Si l'on explore le domaine du bâtiment, dont l'impact est considérable, d'abord pour les maîtres d'ouvrage, mais aussi pour l'environnement et la société tout entière, **il est facile de comprendre pourquoi des qualifications appropriées et la souscription de certaines assurances ont été exigées des professionnels dans l'intérêt de leurs clients.**

1.2 – LE VOLET CONTRIBUTIF

La législation doit, entre autres buts, mettre en œuvre les dispositions de la Constitution, de son Préambule, de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et de la Charte de l'environnement …
L'État ne peut évidemment jouer pleinement son rôle que s'il en a les moyens, d'où l'article 13 de la Déclaration, qui prévoit : ***"une contribution commune est indispensable : elle doit être répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés."***

On a beaucoup critiqué les Gouvernements grecs successifs, incapables de collecter correctement les impôts et taxes (dont la TVA).
A contrario, l'État français sait prélever efficacement les impôts et les taxes, malgré une fraction résiduelle de fraude. On peut seulement regretter que le système ait été, au fil des décennies, complexifié de manière extravagante. Néanmoins, les revenus salariaux et ceux des capitaux, les recettes, dépenses et bénéfices des entreprises, etc, sont connus de l'administration fiscale qui peut ainsi recouvrer l'impôt.
Il en est de même pour les diverses charges sociales que les organismes collecteurs recouvrent correctement.

Comme, en France, la réduction des charges sociales, ou celle des dépenses de l'État et des collectivités, semble un **objectif impossible** à atteindre, on comprendra aisément que, dès qu'on exonère une catégorie de citoyens du paiement de telle ou telle contribution, ce sont les autres contribuables qui doivent supporter une charge complémentaire.

Ceci a été évoqué, parce que la *"nouvelle économie"* pourrait être à l'origine d'injustices flagrantes entre les citoyens, certains étant "condamnés" à payer plus pour compenser les exonérations accordées (?) aux autres, ou plutôt, qu'on n'a pas été capable de faire participer à l'effort commun.

2 – LES AVANTAGES (?) DE L'ÉCONOMIE COLLABORATIVE

2.1 – LA DEMANDE DU CONSOMMATEUR

Un argument avancé pour justifier la *"nouvelle économie de rencontre"*, est que ses applications sont "plébiscitées" par les consommateurs.
On pourrait le comprendre lorsqu'il s'agit d'un meilleur service.

Mais quand la justification tient principalement au coût plus faible, c'est inacceptable si le déséquilibre des prix résulte seulement des taxes et charges auxquelles les prestataires ont pu échapper.
L'égoïsme des consommateurs est réel : le travail dissimulé (au noir) séduit le client, par son prix réduit, puisqu'il échappe aux charges. Toutefois, il présente certains risques (y compris de redressement fiscal ou autre).

> **"IL N'EST PAS DANS L'INTÉRÊT DES MAÎTRES D'OUVRAGE ET DE LA COLLECTIVITÉ DE FAVORISER L'INTERVENTION D'ACTEURS MAL QUALIFIÉS.**

Mais si cette exonération du paiement des charges devient légale (cela a été le cas des auto-entrepreneurs dans certaines limites) **l'engouement des clients ne peut que prospérer,** même si ces services sont assurés au détriment des professionnels existants, condamnés, eux, à appliquer toutes les règles et à supporter toutes les charges.
Le pire est qu'on n'a pas encore aplani la difficulté du contrôle des revenus générés par la "nouvelle économie".

L'État doit faire vite pour corriger une telle situation, car celle-ci est propre à désespérer une partie des actifs qui, d'une part se voient privés de leur activité, et d'autre part, sont conscients qu'ils devront payer plus de charges.

2.2 – LA CRÉATION D'EMPLOIS

Un autre argument justifiant certains développements de *"l'économie collaborative"* serait la création d'emplois.
Sujet complexe. D'abord, si cette "nouvelle économie" permet de faire "l'économie" des formations initiales et des qualifications, il faudra réfléchir à l'asphysie des organismes dispensant la formation ou attribuant des qualifications, avec les pertes d'emplois à la clé.

1} La France est "dotée" de plus de 10 000 lois, plus de 100 000 décrets, des arrêtés innombrables (au vrai sens : on ne sait pas les compter !), des normes par milliers. Heureusement, il y a quelques dizaines de codes, mais il suffit de feuilleter les milliers d'articles et de sous-articles du code général des impôts (et de ses quatre annexes), ou les milliers de pages du code du travail, du code général des collectivités territoriales, du code de l'urbanisme ou de celui de la construction et de l'habitation pour se convaincre que les "politiques" et leurs administrations ont sciemment créé un carcan bloquant l'évolution de la société. Lire ***"Quand la loi tue la loi"*** dans Passion architecture n°45.

2} Le prélèvement à la source de l'impôt (parfaitement acceptable et opérationnel dans un pays dont la législation fiscale est simple et n'a pas à prendre en compte des milliers de situations spécifiques) va bientôt contribuer à tout alourdir en France. A commencer par le coût pour l'État qui devra contrôler les millions de ***"percepteurs payeurs"*** et pallier tous leurs dysfonctionnements, en plus de la vérification des ***"déclarations d'ensemble des revenus"*** puisque celles-ci devront néanmoins être produites à l'administration au cours de l'année suivant l'année du prélèvement (ce que les médias oublient généralement de mentionner) : en effet, la majorité des foyers fiscaux ont des revenus variables d'une année à l'autre, et même souvent, des situations familiales changées. La baisse des effectifs du ministère des finances n'est pas pour demain.

3} Même deux personnes sur une île doivent se fixer pour règle de ne pas couper du bois lorsque l'autre dort.

4} De manière stupide, on se moque de la qualification exigée des coiffeurs : mais on oublie qu'elle a été décidée pour éviter qu'en appliquant n'importe quel produit sur le cuir chevelu (notamment des teintures), le faux professionnel ne rende malade son client. Car obtenir éventuellement une indemnisation n'est nullement satisfaisant pour la personne blessée par une prestation erronée ou un produit inapproprié ou défectueux.

Ensuite, il faut distinguer :
- → ce qui est seulement un transfert de l'activité des professionnels qui paient l'ensemble des charges vers ceux qui échappent au paiement d'une partie d'entre elles,
- → et ce qui est un nouveau service ou un nouvel objet séduisant pour le consommateur.

Dans la première hypothèse, à savoir le transfert d'activité, il n'en résultera aucune création d'emplois. On avance pourtant le fait que le consommateur pourrait acheter davantage de services s'ils étaient moins chers : mais cet argument n'est convaincant qu'à la marge, parce que la solvabilité de chaque personne est inchangée et la surconsommation sur un poste se fait au détriment d'un autre achat.
D'ailleurs, sur le plan écologique, est-il souhaitable d'augmenter sans cesse notre consommation ? Est-il correct d'abandonner les transports en commun parce qu'on pourrait utiliser plus souvent un taxi s'il était moins cher ?

Dans la seconde hypothèse, à savoir une offre nouvelle, il y a sans doute possibilité d'emplois nouveaux, mais cette heureuse conséquence aurait sans doute pu survenir avec les professionnels qualifiés, responsables et payeurs de l'ensemble des charges..
Ils sont capables d'enrichir leurs offres (eux aussi savent utiliser les atouts de la communication numérique), **à condition qu'ils ne soient pas euthanasiés par une concurrence déséquilibrée.**

Dans le domaine du bâtiment, on ne peut que critiquer tout ce qui est susceptible d'accroître les difficultés d'un secteur où "l'offre" ne manque pas (l'excès d'offres aboutit même à des prix bradés).
Il n'est pas dans l'intérêt des maîtres d'ouvrage et de la collectivité de favoriser l'intervention d'acteurs mal qualifiés, n'offrant pas la même qualité de service ni les mêmes garanties et ne participant pas aux charges d'intérêt commun.

2.3 – LA LIBERTÉ DES NOUVEAUX ACTIFS

Un troisième justification de la "*nouvelle économie de rencontre*" serait la liberté dont jouiraient les personnes engagées dans ladite économie collaborative.
Que trouve-t-on comme acteurs ? D'abord les jeunes : il est rassurant de trouver une fraction de la population, ambitieuse et acceptant des risques. Mais on trouve aussi des travailleurs de tous âges qui ont perdu leur emploi et qui espèrent retrouver à la fois un peu de dignité, et un peu de revenus. On trouve aussi des salariés, désireux "d'arrondir leurs fins de mois", en oubliant d'ailleurs souvent de déclarer la totalité des revenus générés.

> **IL EN RÉSULTE UNE NOUVELLE FORME DE SUBORDINATION PUISQUE, S'IL VEUT TRAVAILLER, LE CANDIDAT DOIT ACCEPTER LES CONDITIONS DE LA PLATEFORME À LAQUELLE IL A ADHÉRÉ.**

Mais où est la liberté quand un minimum de réflexion montre que les outils de rapprochement des personnes sont détenus par quelques sociétés de plus en plus puissantes, qui imposent leurs conditions et même, dans de nombreux cas, les prix.
L'employé potentiel est "**libre**"… d'accepter ou de rester sur le bord du chemin !
Il en résulte une nouvelle forme de subordination puisque, s'il veut travailler, le candidat doit accepter les conditions de la plateforme à laquelle il a adhéré, laquelle fixe sa marge (généralement confortable), **court très peu de risques et n'offre aucune garantie d'emploi ou de revenu.**
D'autre part, où est la protection sociale de ces nouveaux précaires ? Où puiser les moyens pour leur formation ? Le nivellement par le bas est en route (voir § 3).

Autre conséquence grave : les plateformes collaboratives, de plus en plus puissantes, sont capables d'externaliser leurs bénéfices hors des pays les plus chargés d'impôts, donc hors de France !
Le résultat est que les "nouveaux actifs", outre le fait qu'ils dépendent de leur opérateur et ne sont donc pas vraiment libres, concourent à l'enrichissement de celui-ci, mais *in fine*, **ils privent la France des retombées de cet enrichissement.**

3 – LE NIVELLEMENT PAR LE BAS

Tout le monde est d'accord pour dire qu'on a créé trop de règles, que celles-ci sont complexes et entraînent des surcoûts, que les professionnels consacrent une part significative de leur temps dans des tâches administratives, etc, etc.
Tous les Gouvernements ont promis la simplification ; pour la première fois, les promesses sont suivies de quelques actions significatives. Hélas, la France est arrivée à un tel degré de complexification de toutes les activités[5] que la simplification prendra plus d'une génération (si elle est poursuivie).

5} Plus de mille pages pour la RT 2012 !
6} Voir *Passion architecture* n°49 (pages 11 à 13) : "Pourquoi une profession réglementée ?"
7} Le présent article n'est nullement le "lieu" pour faire une analyse exhaustive des règles de prise en compte de la "pénibilité", mais il est possible d'être inquiet sur l'une de ses conséquences : il n'encourage nullement les chefs d'entreprise à améliorer les matériels et le déroulé des tâches, car cela risque d'indisposer grandement les salariés qui "bénéficiaient de points" et sont susceptibles d'en être privés au fur et à mesure de l'amélioration des conditions de travail. Les discussions risquent d'être, elles aussi, "pénibles".

Malgré cette critique, il faut réaffirmer que toutes ces règles ont été édictées, tantôt dans l'intérêt général, tantôt dans l'intérêt et pour la protection des consommateurs, et souvent avec ce double but (voir le § 1.1 ci-avant).
Mais attention, ce n'est pas parce qu'il est difficile de simplifier, que cela justifie de créer des secteurs parallèles exonérés des preuves de compétence ou des garanties auxquelles les clients ont droit.

Reprenons le secteur du bâtiment.
Dans un contexte de plus en plus sophistiqué techniquement, les entreprises ne cessent de progresser, d'envoyer leurs effectifs en formation, et pour certaines, d'obtenir des qualifications qu'il n'est jamais simple d'atteindre.
Ce serait "criminel" de les décourager en autorisant qu'elles soient concurrencées par des acteurs sans garantie de compétence ou d'assurance.

On peut évoquer les mêmes risques de concurrence déloyale pour toutes les activités en amont des travaux.
Certaines professions sont dites "réglementées" (par exemple les géomètres et les architectes). Or il est facile d'analyser tous les avantages de ces réglementations aussi bien pour les clients de ces professionnels que pour la collectivité[6].
Les autres professions (sous le terme général d'ingénierie), apportent à leurs clients les preuves de leurs capacités par des qualifications qui supposent toujours des formations en amont.
Dire que l'économie collaborative a pour avantage de briser les forteresses de certaines professions est proprement stupide, quand on mesure le degré de concurrence existant entre tous les professionnels qui, à la fois, sont compétents… et souscrivent, au profit de leurs clients, des assurances dont l'étendue est fixée uniformément par la loi.

Organiser le nivellement par le bas, en avantageant le recours à des acteurs n'offrant pas les mêmes garanties, c'est faire prendre des risques aux plus faibles de nos concitoyens, qui peuvent être séduits par des prix n'incluant aucune (ou une faible fraction) des charges auxquelles sont assujettis les professionnels *"ayant pignon sur rue"*.

Les maîtres d'ouvrage importants ne craignent rien : ils savent choisir leurs prestataires (maîtres d'œuvre et entrepreneurs), et, en cas de mauvais choix, leurs capacités juridiques et généralement la taille des ouvrages, justifient d'engager les actions utiles devant les tribunaux.
Ce n'est pas le cas des clients modestes qui risquent de découvrir trop tard que les économies initiales peuvent se payer au prix fort.

4 – CONCLUSION

On voudrait être "positif", mais quand on voit que les principaux arguments en faveur de la nouvelle économie collaborative ne sont pas convaincants pour une partie des secteurs concernés, quand on voit que les entreprises respectueuses de toutes leurs obligations sont délestées de leur marché par des acteurs, certes courageux, mais qui profitent de statuts privilégiés, on ne peut que regretter d'avoir créé (ou laissé créer) de nouvelles sources d'inégalités entre les citoyens actifs.

Puisque tout le monde est d'accord pour dire qu'en France, on a créé trop de règles (voir note 1 ci-avant), **que l'État prenne le problème à bras le corps et élague drastiquement ce qui alourdit l'activité de millions d'entreprises, et cessent de créer des secteurs parallèles dont les activités, libérées du carcan, pourraient s'avérer finalement plus risquées pour leurs clients.**
Ce n'est pas en imposant, contre toute réflexion sérieuse, l'onéreuse prise en compte de la "pénibilité"[7] au secteur du bâtiment (inapproprié techniquement à la mise en œuvre d'un tel système) que le Gouvernement a pris le bon chemin.

> **ORGANISER LE NIVELLEMENT PAR LE BAS, EN AVANTAGEANT LE RECOURS À DES ACTEURS N'OFFRANT PAS LES MÊMES GARANTIES, C'EST FAIRE PRENDRE DES RISQUES AUX PLUS FAIBLES DE NOS CONCITOYENS.**

Souhaitons courage et persévérance aux membres du Conseil de la simplification et, pour les nouveaux textes (on ne sait pas cesser d'en produire), **aux membres du Conseil national d'évaluation des normes.**
En attendant, le Gouvernement doit, d'urgence, rétablir l'égalité, entre tous les travailleurs, des obligations et des contributions fiscales et sociales. ▲

→→→ GILBERT RAMUS
Président d'honneur de l'Observatoire de la concurrence "public-privé"

POUR PLUS D'INFORMATIONS { WWW.ACE-CAE.EU

PROPOSITIONS POUR DES CONVERGENCES EUROPÉENNES DANS L'EXERCICE DE LA PROFESSION D'ARCHITECTE

Les 21 et 22 janvier 2016, se réunissait à Bruxelles ce qui devait en principe être la deuxième Assemblée Générale du Conseil des Architectes d'Europe (CAE) de l'année 2015, dont la date avait été ajournée pour raison de sécurité. Elle a vu le renouvellement partiel du Bureau du CAE. Luciano Lazzari (*photo ci-contre*), président sortant et seul candidat à sa succession a vu son mandat renouvelé pour les deux prochaines années. Cela a également été le cas pour le poste de vice-président du Français Lionel Dunet.

ARCHITECTS' COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DES ARCHITECTES D'EUROPE

Parmi les différents sujets abordés, trois doivent particulièrement retenir notre attention et visent à la mise en place de convergences au niveau européen : **les barèmes, les concours, et les assurances**.

LES BARÈMES

Précédemment, l'Assemblée Générale du CAE avait adopté, en 2013 et en 2014, une motion en faveur de la mise en place de barèmes de prestations d'architecture qui apparaissaient comme seul garants pour le consommateur de prestations au contenu encadré à même de lui apporter les garanties attendues, et seul garant d'une juste rémunération pour les architectes. Cela devait, en particulier, permettre d'enrayer le dumping affolant qui touche notre profession, dans une partie importante du Sud et de l'Est de l'Europe, et qui se fait toujours au détriment de la qualité architecturale, au détriment de l'intérêt public, et aussi au détriment de l'intérêt des usagers. Les barèmes luxembourgeois ont été supprimés sous pression de la Commission de Bruxelles. Nous venons d'apprendre que les barèmes allemands (HOAI) qui avaient été confirmés et réévalués par l'État sous pression des associations de consommateurs sont à leur tour remis en cause par la Commission. Au principe d'une bonne définition des prestations nécessaires à la réalisation d'une opération et à la juste rémunération de la matière grise, s'oppose celui d'un libéralisme et d'une mise en concurrence effrénés privilégiant le moins disant économique qui est rarement le mieux disant qualitatif et pouvant conduire à faire n'importe quoi, n'importe comment et à n'importe quel prix. C'est malheureusement le second principe qui prédomine à Bruxelles, et dans de nombreux États, dont actuellement la France ! Devant la difficulté identifiée de pouvoir espérer une remise en place de barèmes de prestations d'architecture dans les différents États de la Communauté, le CAE propose de s'attacher à créer un outil partagé de calcul des prix, à travers l'analyse des pratiques dans les différents pays européens en matière de prestations d'architecture et avec la contribution des organisations membres.
Le document de travail a été adopté par l'Assemblée Générale du CAE.

LES CONCOURS

Pour les concours que le CAE essaie de promouvoir comme moyen à privilégier pour la sélection d'un architecte, les situations en Europe sont extrêmement diversifiées.
La France étant probablement le pays d'Europe où le recours au concours est le plus largement répandu, les procédures de concours sont elles même très variées. Les concours ouverts sur esquisse légère côtoient des concours sur invitation d'un nombre restreint d'équipes pré-selectionnées par le maître d'ouvrage, et le système lourd et coûteux pour la profession, mais aussi pour les maîtres d'ouvrages, d'une première sélection sur dossier conduisant à des prestations souvent très importantes au regard des indemnités allouées. Le CAE essaie de réunir des informations sur des cas pertinents auprès des organisations membres. Afin de contribuer à l'élaboration de recommandations et règles plus détaillées en matière de concours d'architecture, à la collecte des arguments en faveur des concours d'architecture ainsi que pour de "meilleures pratiques" dans l'application des principes de base, tels que la transparence, la non-discrimination, la proportionnalité, et leur prise en compte de manière responsable dans notre domaine de travail. Le CAE souhaite également soutenir une modification de la Directive sur les Procédures de Recours, pour donner un droit d'action pour les organisations représentatives des architectes et pour établir des sanctions appropriées contre les pouvoirs adjudicateurs contrevenant aux dispositions relatives aux marchés publics.

LES ASSURANCES

Cela fait plusieurs années qu'une commission du CAE travaille sur le sujet et essaie d'élaborer une position convergente au niveau européen en matière de garanties, de responsabilités et d'assurance. Quand on connaît les différences énormes pouvant exister dans les différents pays de la Communauté, on ne peut qu'avoir conscience qu'une telle convergence n'est pas simple. En effet, à côté d'un système, existant en France, de garanties longues et lourdes couvert par des assurances, et se fondant sur la recherche de responsabilité, on retrouve des systèmes variés de garanties moins longues ou couvrant des

L'équipe du Bureau pour 2016-2017 est composée de : Georg Pendl (Autriche), Lionel Dunet (France), Dubravko Bacic (Croatie), Luciano Lazzari – président (Italie), Paula Huotelin - vice-présidente (Finlande), Lars Jarle Nore (Norvège), Eugen Panescu (Roumanie), Richard Brindley (Grande-Bretagne), Ruth Schagemann (Allemagne), Nicholas Galabov (Bulgarie) et Pedro Belo Ravara (Portugal).

champs moins importants, mais aussi une majorité de pays où il n'y a pas même d'obligation d'assurance pour les architectes. À côté de systèmes d'assurances de responsabilités, comme en France, coexistent des systèmes de garanties contractuelles portées par les entreprises, comme en Allemagne, ou encore des assurances de choses, comme en Grande-Bretagne. Il est à noter que nos confrères européens jugent souvent très sévèrement le système français, considéré comme "sinistrogène" et excessivement coûteux pour les architectes, les cotisations françaises étant de l'ordre du quadruple de la moyenne des pays européens où les assurances existent. Au sein de la Commission de Travail du CAE, les représentants des autres pays européens ont aussi et régulièrement émis des avis très critiques à l'égard de deux particularités du droit français : la présomption de responsabilité (art.1792 de la Loi Spinetta) et les condamnations "*in solidum*". Ces deux dispositions sont régulièrement jugées contraires au droit européen. La recherche d'une convergence avait pour objectif d'apporter aux consommateurs une couverture minimale, mais aussi de permettre aux architectes de travailler en dehors de leur pays d'origine en apportant des garanties identiques dans les différents pays, sans difficulté d'accès à l'assurance comme cela peut être le cas actuellement.

La position politique du CAE sur l'assurance responsabilité professionnelle (PII) qui a été présentée et adoptée par l'Assemblée Générale du 22 janvier 2016 préconise la mise en place au niveau européen d'un système de garanties, de responsabilité et d'assurances construction convergeant, prenant en compte :

- → des garanties obligatoires sur une durée maximale de 5 ans ;
- → des responsabilités se limitant aux fautes et erreurs démontrées résultant des négligences professionnelles des intervenants et ne s'appliquant pas pour les dommages résultant de circonstances imprévues. Ce qui conduirait en particulier à la suppression de la présomption de responsabilité qui existe uniquement en France ;
- → des responsabilités se limitant à la part de chaque intervenant, ce qui conduirait à la suppression des "condamnations *in solidum*".

Pour les architectes français, les évolutions seraient très importantes. L'un des effets attendus pourrait être une baisse significative de nos cotisations. Cependant, une telle évolution ne peut être espérée que dans un délai relativement long. La position du CAE devant dans un premier temps être examinée et, le cas échéant, reprise par la Commission Européenne, pour donner lieu à transcription en Droit Européen, puis à des extensions dans le droit national des différents pays.
Même pour le CAE, l'adoption de cette position politique ne constitue donc qu'une première étape pour la convergence des systèmes de garanties-responsabilité-assurances. ▲

Assemblée générale du CAE, 21 janvier 2016.

→→ **PHILIPPE KLEIN,**
délégué de l'Unsfa au CAE

POUR PLUS D'INFORMATIONS { WWW.SYNAA.DZ

L'UNSFA, INVITÉE DU 1ER CONGRÈS DU SYNDICAT NATIONAL DES ARCHITECTES ALGÉRIENS

Créé en 2012, le Syndicat National des Architectes Agréés Algériens (SYNAA) organisait le 23 janvier dernier son premier congrès à Alger, sur le thème " L'architecture, une culture à construire ". Une belle réussite pour cette première édition, tant au niveau de la qualité des échanges, qu'au niveau de la quantité des participants ! L'Unsfa y était invitée.

Plaidoyer pour une politique architecturale en Algérie, au programme de ce premier congrès on pouvait trouver :

- le Syndicat, un cadre pour revendiquer le rôle central de l'architecte dans le processus de la commande architecturale,
- la notion d'intérêt public en architecture,
- les pratiques habitantes et projet architectural,
- l'architecture une culture à conforter, la contribution de la réglementation,
- la formation de l'architecte : entre l'académisme de l'enseignement et la pratique de la profession,
- qui dessine la ville comment s'inventer architecte en l'absence d'une commande architecturale ?

PROMOUVOIR L'ARCHITECTURE

Depuis la création de l'organisation professionnelle il y a trois ans, le SYNAA œuvre résolument à sensibiliser l'ensemble des parties prenantes à l'architecture pour la replacer au centre des enjeux culturels du pays. Le syndicat interpelle les pouvoirs publics afin d'initier une action gouvernementale de mise en place d'une véritable politique architecturale en Algérie.

Les architectes algériens ont fait remonter leurs quatre principales revendications à l'occasion de leur congrès national :

- Ne pas laisser la profession d'architecte se morfondre dans des conditions économiques étriquées par **la mise en place d'une politique de rémunération à la hauteur des enjeux** a été leur première revendication, car la rémunération des prestations architecturales est loin des minimas requis pour une pratique architecturale répondant à un minimum de qualité.
- Leur deuxième revendication a été **le rejet du travers d'une politique univoque du secteur de l'habitat qui fait de l'État promoteur immobilier, un générateur de contradictions.** Placé en amont et en aval de la chaîne, l'État à la fois programmateur, bailleur, contractant et vendeur finit par se retrouver forcement impliqué dans des préoccupations d'opérateur économique qui empiètent sur sa qualité de garant des lois.
- La troisième revendication du SYNAA porte sur, et, s'inscrit dans ce qu'il considère aussi comme l'un des piliers d'une vraie politique architecturale : rendre les mécanismes de la commande publique plus opérants avec des objectifs de qualité, notamment en ce qui concerne la commande publique.

"Le concours d'architecture doit être un moment privilégié où il est fait honneur à l'esprit d'émulation et à la compétition intellectuelle, avec l'objectif de production d'un cadre de vie de qualité pour le citoyen algérien".

Le nouveau bureau du SYNAA (de gauche à droite) : Azzedine Ait Ali Yahia et Rafik Mahindad, membres du bureau national ; Nouredine Ait Yahiatene, membre du conseil national et Achour Mihoubi, président du SYNAA.

Cela ne saurait se réaliser sans la mise en place de garde-fous réglementaires, engageant la maîtrise d'ouvrage, notamment publique, en budgétisant systématiquement les consultations d'architecture de manière à indemniser les équipes concurrentes et en accompagnant l'opération d'un plan de communication et d'information sur les équipes retenues.

- Quatrième revendication : le SYNAA ne saurait concevoir ce qui précède sans une maîtrise d'ouvrage de qualité, qu'il y a lieu de considérer comme un savoir-faire et une mission exercée par des professionnels multidisciplinaires, répondant de plus en plus à un niveau de maîtrise des plus exigeants.

L'environnement législatif en étant dépourvu, le SYNAA appelle à la mise en place d'un texte réglementaire encadrant la maîtrise d'ouvrage publique, de manière à mettre à la disposition des gestionnaires de la commande publique un outil assurant un encadrement plus efficient dans le pilotage de projets.

L'assainissement des pratiques dans le processus de la commande publique est la pierre angulaire de la politique architecturale que le SYNAA souhaite voir défendre par les pouvoirs publics en charge de l'architecture.

À l'issue de ce beau congrès, l'Assemblée Générale élective a reconduit Achour Mihoubi, architecte régulièrement présent au congrès annuel de l'Unsfa, président du SYNAA et un projet de jumelage des syndicats territoriaux membres de l'Unsfa et des bureaux locaux du SYNAA est né. Nous invitons donc nos adhérents qui souhaiteraient mettre en place de tels échanges à se rapprocher de notre union nationale ou directement du SYNAA. ▲

Contact SYNAA:
Tél. / Fax : +213 (0) 23 78 50 47
E-mail : contact@synaa.dz www.synaa.dz

→→ **PATRICK JULIEN,**
Délégué général de l'Unsfa

L'ÉVÉNEMENT EXCLUSIF
RÉSERVÉ AUX
ARCHITECTES,
ARCHITECTES D'INTÉRIEUR
ET AUTRES PRESCRIPTEURS

ARCHITECT @WORK

FRANCE / LYON

La Halle Tony Garnier 2-3 juin 2016

4e édition - 09:30-19:30

ÉVÉNEMENT EXCLUSIF présentant les innovations d'industriels de la construction
CONCEPT QUALITATIF et scénographie originale
CONFÉRENCES sur l'architecture

THÈME 2016 :
Architecture, matières à réflexion

> **EXPOSITION MATÉRIAUX**
POWER UP ! des matériaux à hautes performances
proposée par INNOVATHÈQUE / FCBA

> **EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE**
MATIÈRE GRISE,
Matériaux, réemploi, architecture
créée par le Pavillon de l'Arsenal

> **ART by Michel Laurent**

PRÉ ENREGISTREZ-VOUS CODE D'INVITATION L185250

@ATW_INTL #ATWFR
WWW.ARCHITECTATWORK.FR

Evénement organisé avec la collaboration de

Syndicat Architectes Rhône · Unifa Rhône-Alpes · Unsaid · l'Ameublement français Agenceurs · INNOVATHEQUE

VISITEZ AUSSI

ARCHITECT@WORK PARIS
Paris Event Center
22-23 septembre - 9e édition

ARCHITECT@WORK NANTES
Parc Expo de La Beaujoire
1-2 décembre - 2e édition

ORGANISATION
Expo Conseil
T +33 (0)3 20 57 75 78
france@architectatwork.com

ARCHITECT @WORK BELGIUM
ARCHITECT @WORK THE NETHERLANDS
ARCHITECT @WORK LUXEMBOURG
ARCHITECT @WORK FRANCE
ARCHITECT @WORK UNITED KINGDOM
ARCHITECT @WORK GERMANY
ARCHITECT @WORK AUSTRIA
ARCHITECT @WORK SWITZERLAND
ARCHITECT @WORK ITALY
ARCHITECT @WORK SPAIN
ARCHITECT @WORK DENMARK
ARCHITECT @WORK TURKEY

MAFCONSEIL

Les autres assurances de votre agence

Assurez vos bureaux comme nulle part ailleurs !

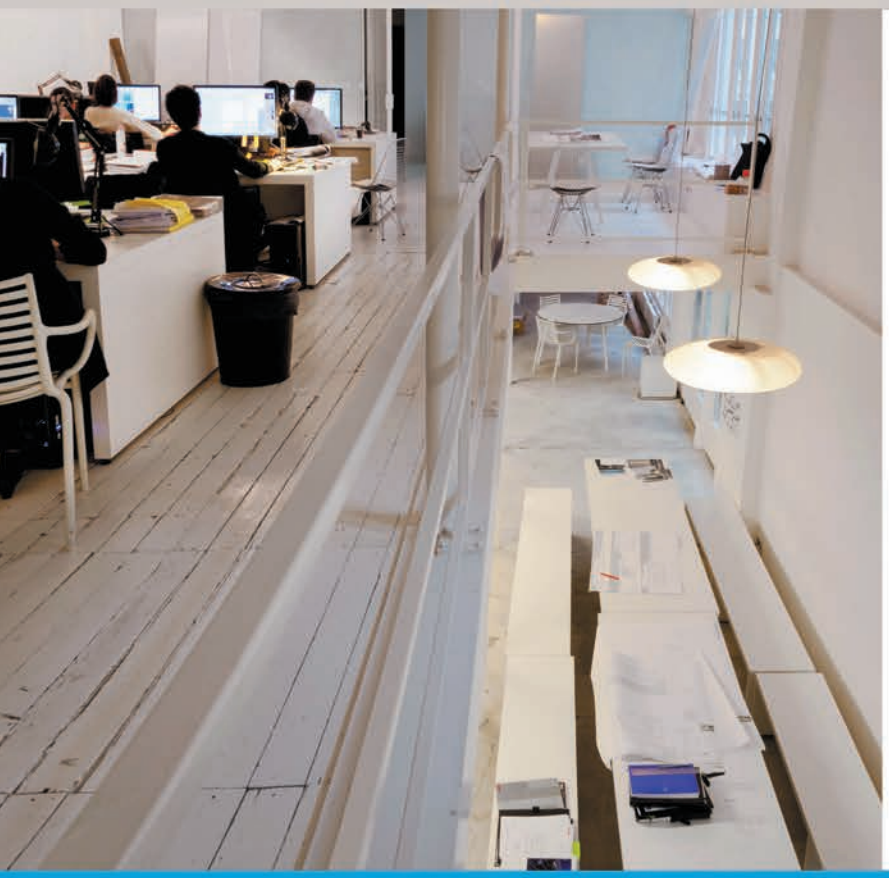

ASSURER LE MATÉRIEL DE VOTRE AGENCE MÊME QUAND VOUS L'UTILISEZ À L'EXTÉRIEUR ? **C'EST PRÉVU !**

Obtenez un tarif en quelques minutes au **01 71 14 37 37**
ou rendez-vous sur notre site partenaire **libea.fr**

20 % de remise sur votre 1ère année de souscription avec le code avantage « MAFCONSEIL » (valable jusqu'au 31/12/2015)

LIBEA GROUPE MACSF

MAF Conseil, société anonyme au capital de 100 000 € - RCS Paris B 722 046 018 - ORIAS n° 07 005 857 (www.orias.fr) - 9 rue de l'Amiral Hamelin - 75783 Paris Cedex 16
Tél : +33(0) 1 53 70 33 70 – Fax : +33 (0) 1 53 70 33 80 - http://mafconseil.fr/
MAF Conseil vous propose ce contrat d'assurance assuré par LIBEA, entreprise régie par le code des assurances - Société anonyme au capital de 20 000 000 € dont le siège social est sis Cours du Triangle de l'Arche - 10, rue de Valmy - 92800 PUTEAUX - 440 214 310 RCS NANTERRE

POUR PLUS D'INFORMATIONS { WWW.SYNDICAT-ARCHITECTES.FR

NE LAISSEZ PAS DISPARAÎTRE LA "BRANCHE ARCHITECTURE" !

Depuis huit ans, les textes établissent des règles de représentativité et les modifient : loi Bertrand du 20 août 2008, loi Sapin du 5 mars 2014 sur la démocratie sociale, loi du 17 août 2015 relative au dialogue social, décret du 10 juin 2015 relatif à la mise en œuvre de la réforme de la représentativité patronale, et maintenant le projet de loi " El Khomri " " visant à instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs " .

Il n'est pas question ici de débattre de ce dernier projet de texte, mais si nous le soulignons ici, c'est qu'il prévoit :

- ➔ de diminuer le nombre de branches professionnelles à 200 (contre environ 700 aujourd'hui).

L'article 15[1] du projet de loi "travail" cible notamment les branches à faible effectif de salariés (comme nous) et celles où moins de 5 % des entreprises adhèrent à une organisation professionnelle représentative des employeurs ;

- ➔ de modifier les règles de représentativité *"une entreprise, une voix"* pour mesurer le poids des différentes organisations dans les branches professionnelles, votées en 2014.

QUELS IMPACTS POUR LES ARCHITECTES ?

Une branche professionnelle regroupe les entreprises d'un même secteur d'activités et relèvent d'un accord ou d'une convention collective. Pour nous, il s'agit de la **"branche architecture"** strictement réservée à notre profession.
En réduisant le nombre de branches, la "branche architecture", où se discutent et se décident tous les accords entre les collèges employeurs et salariés, disparaîtrait sans doute au profit d'une grande branche "bâtiment, cadre de vie".

Dans ce projet de loi pour la "refondation" du droit du travail, il est prévu de donner une place beaucoup plus importante à la négociation collective et que les règles sociales soient définies au sein des entreprises ou des branches professionnelles, la loi ne donnant qu'un cadre minimum. **Il est donc d'autant plus important que nous ayons notre propre branche.**

L'article 20[2] du projet de loi travail prévoit que le mode de calcul de l'audience patronale soit pondéré en tenant compte du nombre d'entreprises adhérentes (à hauteur de 20 %) et du nombre de salariés (80 %), demande portée par le MEDEF… Ce dispositif ignore totalement la réalité du tissu économique car ce sont les TPE qui sont aujourd'hui porteuses d'emploi.

Notre profession comporte plus de 50 % d'entreprises unipersonnelles et la moyenne est de 2,7 salariés…

Quel poids aurons-nous vis-à-vis des majors du bâtiment, de plusieurs milliers d'employés ou de certains bureaux d'études d'ingénierie ?

Si vous voulez que vos entreprises d'architecture conservent leur singularité, notamment celles d'être des TPE et PME,
Si vous voulez que les accords salariés – employeurs, restent propres à notre profession,
Si vous ne voulez pas être représentés par le MEDEF,
Si vous estimez, comme nous, que les architectes doivent rester maîtres chez eux,

SYNDIQUEZ-VOUS ! ▲

Unsfa
L'UNION DES ARCHITECTES

http://syndicat-architectes.fr/,
https://fr-fr.facebook.com/unsfa.architectes

1} Article 15
I. – Le chapitre Ier du titre sixième du livre premier de la deuxième partie du code du Travail est ainsi modifié :
1° L'article L. 2261-32 est remplacé par les dispositions suivantes :
Art. L. 2261-32. – I. – Dans une branche caractérisée par la faiblesse des effectifs salariés, ou dont l'activité conventionnelle est caractérisée par la faiblesse du nombre des accords ou avenants signés et du nombre des thèmes de négociation couverts par ces accords, ou dont le champ d'application géographique est uniquement régional ou local, ou dans une branche où moins de 5 % des entreprises adhèrent à une organisation professionnelle représentative des employeurs, le ministre chargé du travail peut, eu égard à l'intérêt général attaché à la restructuration des branches professionnelles, engager une procédure de fusion de son champ conventionnel avec celui d'une branche de rattachement, présentant des conditions sociales et économiques analogues.

2} Article 20
Après la première phrase du 3°, il est inséré une phrase ainsi rédigée :
" Pour la mesure de cette audience, le nombre d'entreprises adhérentes et le nombre de leurs salariés sont pris en compte respectivement à hauteur de 20 % et de 80 %".

→→→ **MARIE-FRANÇOISE MANIÈRE,**
Membre du bureau de l'Unsfa

POUR PLUS D'INFORMATIONS { WWW.SYNDICAT-ARCHITECTES.FR

LES VŒUX DE L'UNSFA POUR 2016

Le 21 janvier dernier se tenait la traditionnelle cérémonie des vœux au siège de l'Unsfa. L'occasion pour Régis Chaumont, élu à la présidence en octobre dernier, de rappeler les différents axes de son mandat.

EXTRAITS DU DISCOURS DE RÉGIS CHAUMONT, PRÉSIDENT NATIONAL DE L'UNSFA :

"Je salue la qualité de cette assemblée, sa richesse culturelle, la force de son rôle social et la quantité d'expériences qui se réunissent, ce soir, autour des architectes.

Il n'y a pas d'autre profession qui rentre aussi profondément dans le cœur de la société.

Tous, ensemble, nous balayons les multiples recoins de la vie et toutes ses diversités.

Notre communauté voit la société sous toutes ses facettes de l'instant, elle en est la meilleure observatrice, elle s'appuie avec respect sur son passé et imagine son futur avec audace.

Notre communauté doit aider et agir dans la politique de l'environnement et du cadre bâti, celle qui sert la vie d'un pays. Celle qui doit réinvestir le domaine de l'urbanisme. Oui, **la conception de chaque lieu doit être faite par des architectes**.

2015 a été marquée par des évènements très graves qui ont ébranlé nos idéaux. Nos pensées vont vers nos confrères disparus à qui nous rendons hommage. Que l'affliction qui nous a envahis renforce notre détermination à défendre les fondements d'un vivre ensemble civilisé. Que 2016 puise en 2015 les convictions pour aller vers le mieux, avec nos valeurs et nos espérances.

Pour 2016, je formule, avant tout autre désir, le vœu que les architectes, pour servir la vie de notre pays, puissent faire vivre leur métier...**et en vivre**. Vœu vient du latin "votum" qui a également donné les mots : vote et votation. Par votre vote, vous nous avez confié le mandat de diriger l'Unsfa. Le bureau national doit satisfaire ce vote pour que l'architecte retrouve sa place dans la société.

En travaillant sur 4 axes :

1) La stratégie d'influence

Il faut occuper l'actualité, en étant présent partout, en utilisant la densité de nos réflexions. Rassemblons les parlementaires qui ont manifesté leur intérêt pour nous. Expliquons-leur les réalités du terrain. Encourageons-les à appuyer nos projets. Faisons, grâce à eux, les villes et les paysages.

Notre indépendance n'est pas négociable, c'est elle qui sert nos clients et nos maîtres d'ouvrages. Avec les autres professions libérales, nous défendons un exercice réglementé et rémunéré à la hauteur de nos compétences et de nos responsabilités.

2) L'action dans le paritarisme social

Par-delà la gestion de la relation employeurs<=>employés, le paritarisme doit structurer les projets de vie de nos entreprises.

3) L'anticipation pour notre métier

La formation est le gage de l'excellence qui doit être la nôtre. Le BIM est la première phase d'une grande évolution (révolution ?) qui doit renforcer notre tissu professionnel. Il faut associer nos compétences à travers tout le pays en dépassant le simple lien de proximité en créant de nouveaux réseaux.

Les règles européennes doivent permettre de mieux cadrer nos responsabilités. On ne doit pas être mis en cause, au seul motif que nous sommes bien assurés. Nous sommes responsables parce qu'on nous fait confiance. C'est un honneur, mais cela ne doit pas être un frein pour que nous intervenions dans tout le champ de l'économie du bâtiment. Mieux responsables, nous servirons les grands chantiers et les petits ouvrages. Pour réensemencer l'architecture sur tous les terrains et tous les territoires.

4) La visibilité de la représentation syndicale

Elle doit être accrue. Nous ne sommes pas les usuriers d'un groupe. Notre travail est bénévole ; il se fait dans un esprit de partage et non dans un objectif de profit.

Nous voulons accroître cette visibilité en externe par une totale reconnaissance des architectes, pour qu'il y ait plus d'architecture, aujourd'hui et demain.

Nous voulons accroître cette visibilité en interne, pour que chaque architecte comprenne que l'action syndicale complète, dans ses différences, le rôle de notre Ordre professionnel.

Notre défense, nos propositions se construisent dans le travail syndical. Il ne faut pas refaire le monde à chaque débat. Il faut faire connaître l'étendue du travail syndical en communiquant.

Notre démocratie confère aux syndicats la défense de nos intérêts. Ne nous dispersons pas et battons-nous...

Aussi, pour 2016, je m'adresse aux nombreux architectes qui se sont engagés en prenant du temps sur des disponibilités qu'ils n'auront jamais, je m'adresse à ceux qui veulent nous rejoindre pour défendre un métier qu'ils aiment, qui les fait vivre – et ce soir je ne dirai pas survivre.

À vous tous, qui portez l'ambition de notre fonction, à vous tous qui exercez votre travail pour le bénéfice de toute la société...

Vous faites preuve d'un engagement vif et jamais démenti pour faire vivre l'architecture, faire vivre ce qui en porte les fondements et en construit les valeurs.

Tous les architectes doivent s'associer au projet de cet avenir. Ce n'est pas très compliqué, faire des projets c'est leur métier, c'est votre métier.

Très bonne année 2016 à vous tous. Soyez nombreux à nous rejoindre et rendez-vous à Biarritz au Congrès des architectes du 6 au 8 octobre 2016 !" ▲

POUR PLUS D'INFORMATIONS { WWW.SYNDICAT-ARCHITECTES.FR

TOUR DE FRANCE DE NOS RÉGIONS...

Qu'ils soient départementaux ou régionaux, les syndicats affiliés à l'Unsfa ont la parole dans les colonnes de *Passion Architecture*. L'occasion de mettre à l'honneur leur dynamisme, leurs actions et leurs combats pour la profession.

SYNDICAT DES ARCHITECTES DU CHER

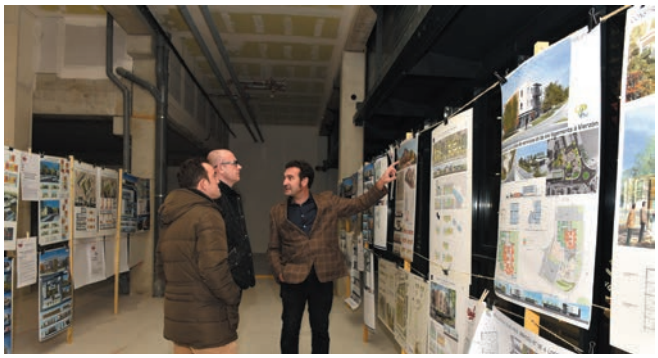

Du 16 au 19 décembre 2015, le syndicat des architectes du Cher a organisé, avec ses confrères locaux, une exposition sur des projets d'architecture qui n'ont pas été retenus. L'objectif de cette exposition était de susciter le débat autour des critères de choix du projet, autre qu'économiques. La qualité de vie, la durabilité, ainsi que l'esthétique et les aspects environnementaux sont des conditions qui ne se marient pas assez avec les réglementations toujours plus importantes.

→→→ **Jean-Louis Radigue,** président du département du Cher et de la région Centre Unsfa

L'UNSFA 95 (VAL D'OISE)

Le syndicat des architectes du Val d'Oise : une situation complexe et des paramètres en interactions

Un petit nombre de syndiqués, un petit nombre d'entreprises d'architecture exerçant dans le département, des entreprises de petites tailles écartées des moyens de développement inscrits par la région dans les Chambres de commerce et de l'industrie ou Chambres des métiers, des donneurs d'ordre impliqués dans le Grand Paris et l'effet métropole, des acteurs liés aux grands groupes depuis le diffus jusqu'aux équipements publics… L'accès aux commandes trop souvent bloqué par le chiffre d'affaires entraîne une spirale dépressive qui force au repli sur soi, au repli d'activités.
Trois types d'actions difficiles à porter en étant peu nombreux mais nécessaires :

1- Mettre l'habitant au centre de notre culture dans des domaines de développement de l'économie circulaire, chercher un ancrage local qui exprime la valeur ajoutée de nos compétences et de nos missions, être des animateurs acceptés du débat de société "et demain".
2 - L'action de partenariat et conventionnée avec les institutions, Préfecture, Conseil Général, Conseil régional, Union des Maires. Celle-ci porte entre autres choses sur la mise en concurrence avec un indicateur de valorisation de la ressource locale pour éviter la dépendance aux économies extérieures, la reconnaissance des particularismes et atouts des missions des architectes : indépendance, transversalité, accompagnement et responsabilité, le recentrage de l'AMO en particulier dans les questions de la programmation.
3 - L'effet évaluation et observatoire de la planification, rendre l'avenir de nos territoires lisibles, limiter l'effet d'interprétation des règlements, s'impliquer aussi dans l'urbanisme et le paysage. Pour cela, l'échelle régionale est importante

pour mutualiser comme diversifier nos thèmes et actions, augmenter nos compétences syndicales, imaginer un avenir syndical qui puisse aller jusqu'à l'engagement de mutation de nos modes d'exercice.

Inscrivez-vous aux cafés ArchiTEXtures 2016 :
Thème 1 : Se nourrir
Toitures vertes et potagers aux pieds de ma porte / Agriculture urbaine et bio-diversité / Limiter l'étalement et l'imperméabilisation du sol : **l'intensification de l'habiter.**
Thème 2 : La transition énergétique
Immeubles, maisons, et quartiers passifs / Immeubles, maisons, et quartiers positifs : **les seuils vertueux, les effets de masse, le mode de vie plutôt que la consommation.**
Thème 3 : Monnaies libres et économies locales vivantes
Valoriser l'ancrage territorial, le développement local / Associer les professionnels et les ressources locales : **inscrire le retour sur investissement dans le coût global et la valeur ajoutée.**
Thème 4 : Éduquer, accompagner
Devenir des acteurs responsables, faire du lien social : **l'architecte et l'éducation populaire.**
Thème 5 : Donner un sens à la démocratie directe
Écouter et faire participer les habitants : **quelle perspective là où j'habite ?**

Les actions de l'Unsfa 95 :
Groupe d'action de défense sur le permis de construire, la faisabilité des projets, notre représentation du Val d'Oise auprès de la Région.
Groupe de propositions pour l'amélioration des marchés publics, la lutte contre la concurrence déloyale, le dumping, nocives pour la qualité d'usage et les finances publiques.
Groupe de communication donner des références, promouvoir l'innovation, rencontrer l'habitant, émission de radio, cafés de l'architexture, exposition, site internet.
Groupe de travail accessibilité, rénovation urbaine, copropriétés horizontales, logement social, lotissements…
Groupe d'organisation sur la solidarité, mutualiser les compétences et accueillir les jeunes architectes, les économies d'échelles locales.
Groupe de participation "habiter mieux" en neuf et en existant.
Groupe de coordination sur la solidarité, le financement et l'économie des missions d'études d'architecture.

→→→ **Christian Faliu, président Unsfa 95**
contact@unsfa95.eu

LE SA13 (BOUCHES DU RHÔNE)

Vernissage de l'exposition « Rêve ou Utopie. La basilique universelle de la Paix et du Pardon à la Sainte-Baume par Le Corbusier » novembre 2015

Atelier Pop up - juin 2015

En 2016, le Syndicat des Architectes des Bouches du Rhône (SA13) poursuit ses actions : côté syndical, présence active à l'Unsfa, participation à la commission *Questions Urbaines* (rédaction d'une charte de qualité architecturale et urbaine) avec la ville de Marseille et les acteurs du bâti, engagement et pétition lancée en faveur de la métropole, partenariat en cours avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat concernant la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, les "RV du SA13", réflexions menées sur l'exercice du métier notamment.
Côté culture architecturale : Prix des Diplômes, conférences, expositions… Partenariat avec le Centre Franco-Allemand de Provence, le Consulat Général de Suisse, la librairie Imbernon et l'École nationale supérieure d'architecture de Marseille pour un cycle de conférences "Architecture, enjeux et regards d'aujourd'hui" avec des invités architectes suisses et allemands...
Toute l'actualité est sur **sa13.fr**.

LE SACA

La "Charte pour le choix de l'architecte et de son équipe de maîtrise d'œuvre en marchés publics" a été élaborée par le Syndicat des Architectes de La Côte d'Azur (SACA) et le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes (CROA) Provence-Alpes-Côte d'Azur avec la collaboration de la Préfecture des Alpes-Maritimes. À destination des collectivités, elle vise à valoriser la mise en place pour les Marchés à procédure (…)

(SUITE PAGE 25)

Michel Benaïm, architecte dplg, vice-président du Conseil régional de l'Ordre des Architectes Provence-Alpes Côte d'Azur / Sophie Nivaggioni, architecte dplg, présidente du SACA / Adolphe Colrat, Préfet des Alpes-Maritimes

CLUB PRESCRIRE

POUR PLUS D'INFORMATIONS { WWW.CLUBPRESCRIRE.COM

C'est avec plaisir que nous vous informons de l'ouverture de notre nouveau site internet : **www.clubprescrire.com**. Après plusieurs semaines de développement, nous sommes heureux de pouvoir vous présenter la vitrine de notre association. Ce site a été pensé pour tous les utilisateurs mais aussi pour nos partenaires. Il permettra d'accompagner notre essor commun et de faciliter vos démarches. Vous y trouverez une visibilité améliorée des produits, des informations diverses, toute l'actualité de notre association ainsi que celle des membres du Club Prescrire et du Club BIM Prescrire, des vidéos intégrées et des téléchargements. En espérant que vous apprécierez ce nouveau moyen de communiquer avec nous, nous vous souhaitons une bonne découverte du site.

L'équipe du Club Prescrire

À VOS AGENDAS !

15e Édition de " la Fête des Archis " jeudi 30 juin 2016

La 15e Édition de " la Fête des Archis " se tiendra sur le site du **Bowling du DUPLEX** à Paris 16e, le jeudi 30 juin 2016, de 20h à minuit.
Pour bien commencer l'été, nous vous attendons pour cette soirée exceptionnelle.
Au programme : cocktail dinatoire, échanges professionnels, bowling, et de nombreux lots à gagner.
Inscription gratuite en ligne sur **www.clubprescrire.com**
(Attention clôture des inscriptions le 24 juin 2016)

Les Entretiens de la Prescription

← LA DEMI-PENSION AU COLLÈGE DUNOYER DE SEGONZAC À BOUSSY SAINT ANTOINE (91)
5 AVRIL 2016
→ Maîtrise d'ouvrage : Conseil Départemental de l'Essonne , Evry (91)
→ Architectes : Architecture Landscape Urban planning (ALU) ; Miska Patrice Anquetil architecte chef de projet, Virginie Larfouilloux architecte

← QUAI DES SAVOIRS À TOULOUSE (31)
7 AVRIL 2016
→ Maître d'ouvrage : Ville de Toulouse
→ Architectes : SCAU architectes mandataires. Azéma architectes, architecte associé

PROGRAMME ET INSCRIPTION SUR LE SITE INTERNET DU CLUB PRESCRIRE, RUBRIQUE "CALENDRIER"

L'espace dialogue et rencontre Architectes - Industriels

→→→ LE CLUB PRESCRIRE EN BREF

Créé depuis plus de 25 ans à l'initiative de l'Unsfa, le Club Prescrire est un outil à la disposition des architectes et des industriels du bâtiment dans le domaine de la prescription. Ses rencontres professionnelles, événementielles ou institutionnelles ont pour objectif de favoriser et développer des échanges professionnels de qualité. Veille technologique et réglementaire, connaissance des contraintes et des coûts des solutions préconisées... pour l'architecte. Mise en avant des nouveautés, des spécificités, développement de la notoriété, visibilité... du côté de l'industriel.

WWW.CLUBPRESCRIRE.COM

Contacts
Thomas Leccia, Chargé de projets
Ruth Mnamani, Responsable Administrative
29 bd Raspail, 75007 Paris
Tél. : 01 40 26 04 04 - Fax : 01 40 26 04 05
clubprescrire@clubprescrire.com

AkzoNobel

LEADER MONDIAL DES PEINTURES EN POUDRE, PROPOSE DES REVÊTEMENTS ÉCOLOGIQUES, POUR LE THERMOLAQUAGE DES ÉLÉMENTS MÉTALLIQUES.
→ NADIA ROUQUETTE
E-mail : nadia.rouquette@akzonobel.com
Tél.: +33(0) 1 60 81 81 05
Site : http://www.interpon.fr

AXALTA

DÉVELOPPEMENT, FABRICATION ET COMMERCIALISATION DE PEINTURES EN POUDRE THERMODURCISSABLES ALESTA® ET TEODUR® POUR L'ARCHITECTURE ET LA DÉCORATION.
→ LILIANE DURRIS
E-mail : liliane.durris@axaltacs.com
Tél. : 04 77 96 70 33
Site Internet : www.powder.axaltacs.com

fermacell

FABRICANT DE PLAQUES DE GYPSE RENFORCÉ PAR FIBRES ET DE PLAQUES À BASE CIMENT.
→ JULIEN LEPERS
E-mail : julien.lepers@xella.com
Port. : 06 45 28 33 21
Site Internet : www.fermacell.fr

GEZE

SYSTÈMES INNOVANTS POUR PORTES, FENÊTRES ET TECHNIQUES DE SÉCURITÉ
→ BRUNO MONCELET
E-mail : b.moncelet@geze.com
Tél. : 01 60 62 60 96
Site Internet : www.geze.fr

Ghm ECLATEC

FABRICATION DE SUPPORTS ET DE MOBILIER URBAIN, LA MAÎTRISE DE LA LUMIÈRE PAR LA CONCEPTION ET LA FABRICATION DE LUMINAIRES ET DE MATÉRIEL D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
→ AURELIE MARLIER
E-mail : info@ghm-eclatec.fr – Tél.: 03 83 39 38 88
Site Internet : http://www.ghm.fr
Site produits : http://www.eclatec.com

LAFARGE

CIMENTS - CHAUX GRANULATS - BÉTONS STRUCTURELS, DÉCORATIFS, ISOLANTS, PERMÉABLES - CHAPES FLUIDES - BÉTON DUCTAL®
→ ALAIN BIRAULT
E-mail : alain.birault@lafarge.com
Port. : 06 03 58 41 24
Site Internet : www.lafarge.com

MANTION

SPÉCIALISTE EUROPÉEN DES SYSTÈMES COULISSANTS POUR L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR. DÉPLACEMENT MANUEL OU MOTORISÉ DE PORTES EN BOIS OU EN VERRE
→ STELLA NANECOU
E-mail : s.nanecou@mantion.com
Tél. : 03 81 50 56 77
Site Internet : www.mantion.com
www.la-porte-en-verre.com

www.powder.axaltacs.com

DÉVELOPPEMENT, FABRICATION ET COMMERCIALISATION DE PEINTURES EN POUDRE THERMODURCISSABLES ALESTA® ET TEODUR® POUR L'ARCHITECTURE ET LA DÉCORATION SUR SUPPORTS MÉTALLIQUES.

BIM AXALTA Bimetica

LES COLLECTIONS DE TEINTES SPÉCIFIQUES

AXALTA COATING SYSTEMS EN FORMAT BIM

À l'écoute du monde de l'architecture, AXALTA COATING SYSTEMS propose aux architectes ses peintures en poudre thermodurcissable pour supports métalliques en format BIM.
La peinture joue un rôle essentiel dans vos projets architecturaux. Elle apporte des propriétés esthétiques et fonctionnelles aux supports métalliques. Elle contribue à la pérennité de vos ouvrages qui représentent des budgets importants. Aussi doit-elle être précisément spécifiée. Axalta, qui fête cette année ses 150 ans d'expérience dans la peinture, est un acteur majeur dans le domaine de l'architecture et accompagne aujourd'hui les architectes dans la transition numérique du bâtiment. Axalta propose au niveau Européen, en cinq langues, l'ensemble de ses collections de teintes spécifiques "The Fine Textured Collection", "the Anodic Collection", "The Star Collection", sous les formats Revit, Archicad, ifc, pdf…

Pour télécharger ces teintes lors de la conception de vos plaquettes numériques, connectez-vous sur **http://bimetica.com**.
En complément, pour apprécier le rendu de nos peintures sur de vrais supports, vous pouvez commander des plaquettes de présentation de teinte avec l'application : **www.alestacolourit.com**.

LILIANE DURRIS
E-mail : liliane.durris@axaltacs.com
Tél. : 04 77 96 70 33
Site Internet : www.powder.axaltacs.com

www.geze.fr

SYSTÈMES INNOVANTS POUR PORTES, FENÊTRES ET TECHNIQUES DE SÉCURITÉ

GEZE

POWERTURN

NOTRE MOTORISATION LA PLUS PUISSANTE !

Façades impressionnantes, entrées prestigieuses ou portes intérieures imposantes : l'entraînement pour portes automatiques battantes GEZE Powerturn est la solution.
Il ouvre et ferme de manière sûre et fiable **les portes larges jusqu'à 1 600 mm et lourdes jusqu'à 600 kg** – à un ou deux vantaux – et s'intègre à tout type d'architecture grâce à son design discret et à sa **hauteur totale de seulement 7 cm**. Des enfants aux personnes à mobilité réduite, Powerturn procure à tous un confort unique grâce à sa fonction "Smart swing" qui permet une ouverture manuelle à tout moment.
Installation flexible et simplifiée : **Powerturn** permet de réaliser différents types de montage avec une seule variante du mécanisme : montage sur cadre ou sur vantail, avec bras à compas ou à coulisse – côté paumelles ou côté opposé aux paumelles. Le tout avec un seul et même mécanisme !

BRUNO MONCELET
DIRECTEUR RELATIONS EXTÉRIEURES
ARCHITECTES ET GRANDS COMPTES
b.moncelet@geze.com
Port : 06 77 02 57 90

FABRICANT DE REVÊTEMENTS DE SOL
ET D'ACCESSOIRES EN CAOUTCHOUC

nora®

REVÊTEMENT DE SOL CAOUTCHOUC INSPIRÉ PAR LA NATURE,

ADAPTÉ À VOTRE ENVIRONNEMENT

Les concepteurs du nouveau revêtement de sol noraplan valua se sont inspirés de la nature pour développer son design en veinage peu prononcé. Qu'il soit installé dans des bâtiments scolaires, publics ou de santé, le revêtement reflète la beauté et la sérénité de la nature.
Son caractère authentique n'est ni altéré par les soudures de joints qui ne sont pas obligatoires dans la plupart des locaux (classement E2), ni par une protection de surface car il n'en possède pas. Ces propriétés découlent de la composition en caoutchouc haut de gamme qui procure au sol la résistance, la facilité de nettoyage et la stabilité dimensionnelle.

Il se décline en lés et en lames de plusieurs formats. Les bords biseautés des lames permettent d'accentuer son aspect matière.

Le noraplan valua possède l'écolabel Blauer Engel (Ange Bleu) qui certifie ses qualités environnementales.

www.nora.com/fr

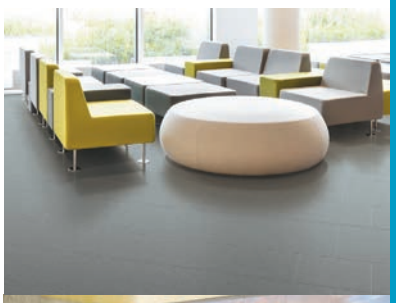

RÉMI DUVERT
DIRECTEUR MARKETING
E-mail : remi.duvert@nora.com
Tél. : 01 69 33 14 53
www.nora.com/fr

ÉTANCHÉITÉ BÂTIMENT ET TP,
INSONORISATION, VÉGÉTALISATION
ET RETENUE TEMPORAIRE DES EAUX
DE PLUIE EN TERRASSE

Siplast

LAME BAMBOO,

UNE NOUVELLE APPROCHE DE LA TOITURE-TERRASSE

Le procédé Lame Bamboo est un système de protection d'étanchéité de terrasse accessible aux piétons par platelage réalisé à partir de lames en fibres de bambou.
Les lames sont maintenues en position grâce à des clips montés entre lames et vissés sur des lambourdes. Ces lambourdes sont elles-mêmes posées sur l'étanchéité par l'intermédiaire de plots réglables "Plot Zoom 2" avec l'accessoire "Plaque support de lambourde".

Les Lames Bamboo sont fabriquées à partir de fibres de bambou thermo-traitées et compressées à très haute densité. Elles sont composées de 90 % de fibres entières de bambou et environ 10 % de colle. Elles ont une dimension standard de 1 850 x 155 x 20 mm et sont réversibles : une face striée et une face lisse. Elles comportent deux rainures dans le sens de la longueur qui permettent de les fixer par l'intermédiaire de clips cachés. À chaque extrémité, elles comportent d'un côté une rainure et de l'autre une languette afin de rendre les lames aboutables.
La lame Bamboo est naturellement de couleur foncée et devient grise rapidement lorsqu'elle est laissée sans saturateur.

www.siplast.fr

Terrasse accessible - lame Bamboo face lisse

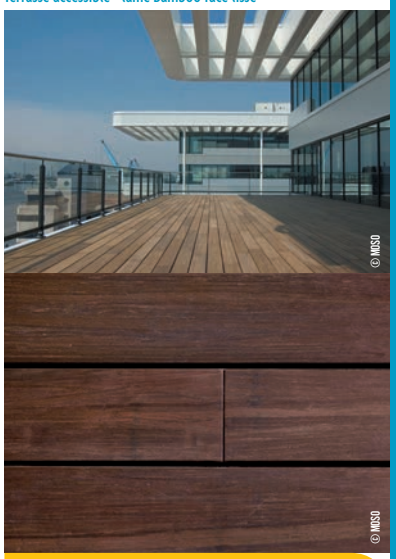

ÉRIC LAINÉ
DIRECTEUR PRESCRIPTION
eric.laine@icopal.com
www.siplast.fr
Tél. : 06.81.34.10.33

MINCO

CONCEPTION FABRICATION MENUISERIES ET PORTES D'ENTRÉE MIXTES BOIS-ALU
→ ISABELLE BONNET
E-mail : isabelle.bonnet@minco.fr
Tél. : 02 40 33 56 56
Site Internet : www.minco.fr

nora®

FABRICANT DE REVÊTEMENTS DE SOL ET D'ACCESSOIRES EN CAOUTCHOUC
→ RÉMI DUVERT
E-mail : remi.duvert@nora.com
Tél. : 01 69 33 14 53
Site Internet : www.nora.com/fr

Promat

ACTEUR RECONNU DANS LES SYSTÈMES DE PROTECTION PASSIVE CONTRE L'INCENDIE ET D'ISOLATION THERMIQUE ET ACOUSTIQUE
→ SAMUEL ESKENAZI
E-mail : s.eskenazi@promat.fr
Port. : 06 45 20 35 83
Site Internet : www.promat.fr

RECTOR®

RECTOR CONÇOIT ET FABRIQUE DES SOLUTIONS CONSTRUCTIVES EN BÉTON COMPLÈTES ET INNOVANTES
→ DENIS SCHMIT
Port. : 06 71 17 43 44
E-mail : denis.schmit@rector.fr
Site Internet : www.rector.fr

REYNAERS

SOLUTIONS NOVATRICES ET DURABLES EN ALUMINIUM : FENÊTRES, PORTES, MURS-RIDEAUX, SYSTÈMES COULISSANTS, PROTECTIONS SOLAIRES ET VÉRANDAS.
→ SANDRINE GARCIA
Tél. : 01 64 13 85 52 / Port. : 06 87 68 40 37
E-mail : sandrine.garcia@reynaers.com
Site Internet : www.reynaers.fr

SAINT-GOBAIN GLASS

SAINT-GOBAIN GLASS PRODUIT ET COMMERCIALISE UNE GAMME DE PRODUITS VERRIERS DESTINÉS À ASSURER ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET CONFORT DANS LE BÂTIMENT
→ BRUNO CARREL
E-mail : denis.schmit@rector.fr
Port 06 71 17 43 44
Site internet : www.rector.fr

SOPREMA

SPÉCIALISTE MONDIAL DES PRODUITS D'ÉTANCHÉITÉ DEPUIS 1908
→ THIERRY SONET
E-mail : tsonet@soprema.fr
Tél. : 04 90 82 79 66
Site Internet : www.soprema.fr

SCHÜCO
MENUISERIES ALU/PVC, FAÇADES, VERRIÈRES, BRISE-SOLEIL, STORES EXTÉRIEURS D'OCCULTATION
→ RÉGIS MOTTE
E-mail : rmotte@schueco.com
Port. : 06 75 48 47 58
Site Internet : www.schuco.fr

Siplast
ÉTANCHÉITÉ BÂTIMENT ET TP, INSONORISATION, VÉGÉTALISATION ET RETENUE TEMPORAIRE DES EAUX DE PLUIE EN TERRASSE
→ ERIC LAINÉ
E-mail : eric.laine@icopal.com
Tél. : 01 40 96 36 58 / Port. : 06 81 34 10 33
Site Internet : www.siplast.fr

THIEBAUTech
CONÇOIT ET FABRIQUE DES VOLETS BATTANTS & COULISSANTS, POUR LE NEUF ET LA RÉNOVATION- BOIS, PVC, ALUMINIUM
→ MURIELLE LANGLAIS
E-mail : murielle.langlais@tisas.fr
Port. : 07 86 26 31 30
Site Internet : www.volets-thiebaut.com

weber SAINT-GOBAIN
ENDUITS DE FAÇADES, I.T.E., SYSTÈMES DE POSE DE CARRELAGES, MORTIERS ET BÉTONS
→ JEAN-CLAUDE GIRAUD
Tél. : 01 45 13 45 13
Port. : 06 07 66 13 50
E-mail : jean-claude.giraud@saint-gobain.com
Site Internet : www.weber.fr

YTONG
FABRICANT DE BÉTON CELLULAIRE YTONG POUR LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION DE MAISONS INDIVIDUELLES, LOGEMENTS COLLECTIFS, BÂTIMENTS TERTIAIRES...
→ CÉLINE BROCHEREUX
E-mail : celine.brochereux@xella.com
Port. : 04 74 28 90 15
Site Internet : www.ytong.fr

www.schueco.com

Poignée Schüco Up&Slide

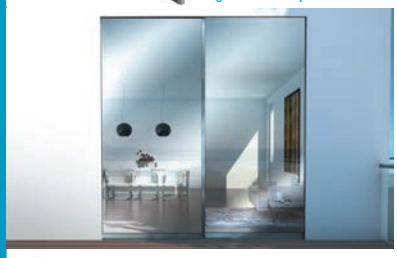

Schüco ASS 41 SC, version masquée

RÉGIS MOTTE
rmotte@schueco.com
Tél : 06 75 48 47 58

SCHÜCO MENUISERIES ALU/PVC, FAÇADES, VERRIÈRES, BRISE-SOLEIL, STORES EXTÉRIEURS D'OCCULTATION

SCHÜCO COULISSANT ASS 41 SC, VERSION MASQUÉE

Afin de privilégier les surfaces vitrées et le panorama, le coulissant ASS 41 SC est proposé en version masquée. Grâce à la nouvelle technique du dormant et de l'ouvrant caché, le vitrage représente plus de 90 % de la surface pour seulement 10 % de masse vue Aluminium avec le seuil encastré.
En plus d'une isolation thermique exceptionnelle (Uw = 1.4W/m².K), cette option architecturale permet de valoriser la lumière et les apports solaires.
Ce montant central peut être équipé au choix de serrures traditionnelles ou renforcées, déverrouillables de l'extérieur, par cylindre à clef pour mieux protéger les biens et les personnes.
En option, la nouvelle poignée exclusive Schüco Up&Slide offre un design unique pour un mouvement naturel et intuitif.
Commercialisation juin 2016

Humanis
Protéger c'est s'engager
Retraite
Prévoyance
Santé
Epargne
Action sociale

Humanis Prévoyance - Institution de prévoyance régie par les dispositions du Titre III du Livre IX du Code de la Sécurité sociale - N° SIREN 410 005 110 - siège social : 29, boulevard Edgar Quinet 75014 Paris. Les institutions de Retraite complémentaire régies par le code de de la Sécurité sociale : Abelio (Arrco n°40) - Altea (Agirc n°11) | Sièges sociaux : 139/147 rue Paul Vaillant-Couturier 92240 Malakoff. CRE (Arrco n°280) - Ircafex (Agirc n°58) - NOVALIS Retraite Agirc (Agirc n°13) - NOVALIS Retraite Arrco (Arrco n°509) - CGRCR (Agirc n°5) | Sièges sociaux : 29, boulevard Edgar Quinet 75014 Paris - Irnéo (Arrco n°630) | Siège social : 8 boulevard Vauban 59021 Lille Cedex.

(SUITE DE LA PAGE 20)

adaptée d'une procédure qui met en exergue les capacités de l'équipe et non le prix de leur offre, comme le promeut le Miniguide de l'Ordre.
Après deux réunions avec les représentants de la Préfecture, la Direction départementale de la Protection des Populations, les Services territoriaux de l'architecture et du patrimoine (STAP), le Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement, le CROA PACA et le SACA (18/02/15 et 26/03/15), ainsi que de nombreux échanges par mail, téléphone et de réunions en comité réduit, la **"Charte pour le choix de l'architecte et de son équipe de maîtrise d'œuvre en marchés publics"** a été finalisée et présentée pour signature aux grandes collectivités le mardi 15/12/2015 au Palais Préfectoral.

Monsieur Christian Estrosi, député-maire de Nice, Président de la Métropole Nice Côte d'Azur, y avait d'ores et déjà apposé sa signature le lundi 30 novembre 2015.
Le mardi 15 décembre, bien d'autres collectivités se sont engagées en ratifiant la Charte aux côtés du SACA, du CROA et du Préfet des Alpes-Maritimes : Cagnes-sur-Mer, Grasse, Saint-Laurent du Var, Communauté de communes du Pays des Paillons (Contes, Bendejun, Berre les Alpes, Blausasc, Cantaron, Chateauneuf Ville Vieille, Drap, L'Escarène, Luceram, Peillon, Touët de l'Escarène), EPA Plaine du Var, Menton, Vallauris Golfe Juan, Communauté d'agglomération de la Riviera Française (Tende, La Brigue, Fontan, Saorge, Breil sur Roya, Moulinet, Sospel, Castillon, Castellar, Sainte Agnès, Menton, Roquebrune Cap Martin, La Turbie, Beausoleil, Gorbio), Communauté d'agglomération des Pays de Lérins (Cannes, Le Cannet, Mougins, Mandelieu, Théoule sur Mer).

L'UNSFA RHÔNE-ALPES

L'Assemblée générale de l'Unsfa Rhône-Alpes s'est déroulée le 25 janvier 2016. **Le nouveau bureau est composé de : Isabelle Dumas Barnoud, présidente ; Éric Dhennin, secrétaire ; Olivier Tissot, trésorier.**

Actions :
- envoi de lettres aux sénateurs dans le cadre de la Loi CAP,
- participation à la concertation sur le PLU-H,
- échanges Plateforme Ecorénov.

Activités & Manifestations :
- 11/02/2016 : entretiens de la Prescription Opération Campus (Environnent et développement durable et Biologie Environnementale et Systémique) à Grenoble.
- 11-13/03/2016 : stand commun avec le CROA Rhône-Alpes au salon de l'immobilier
- 24 mars 2016 : RV technique avec Imerys
- 13-15/04/2016 : participation au Forum International Bois Construction, Lyon
- 19 mai : Entretien de la Prescription, immeuble Citroën, Lyon
- 2-3 /6 : Architect at Work – participation à l'organisation
- 06/2016 : voyage SAR au Danemark
- 11-14 juillet : participation au salon TERRA, Lyon
- 09/2016 : Fête des architectes, Lyon

→→→ **Isabelle Dumas Barnoud,**
présidente de l'Unsfa Rhône-Alpes

RÉSEAU DES ARCHITECTES NORMANDS (RAN)

La réunion RAN de janvier 2016 a vu l'élection **d'un nouveau bureau pour l'association normande :**
Présidence : Emmanuel Patrizio (Bureau 112)
Vice-présidence : Étienne Lemoine (agence MWAH)
Secrétariat : Mélanie Bury (atelier des deux anges)
Trésorerie : Swanhild Brisset (la manufacture d'architecture)
La nouvelle équipe remercie celles et ceux qui se sont tant investis pour notre confraternel réseau depuis de nombreuses années.

→→→ **Emmanuel Patrizio, président**

UNION DES ARCHITECTES D'ALSACE (UAA)

En date du 3 décembre 2015, l'Union des Architectes d'Alsace s'est regroupée comme chaque année pour son Assemblée Générale avec, pour cette fin d'année, deux points forts autour d'une soirée musicale et dinatoire.
Une conférence de Manuelle Gautrand fut un véritable plaisir pour les yeux et les oreilles des 80 participants : merci pour la transmission de sa passion de l'architecture et sa grande joie pour l'exprimer.
Mais le point syndicalement le plus fort fut la "fin" du mandat de Justine Knochel. Comme le prévoient les statuts de notre association, le président ou dans notre cas la présidente, ne peut se présenter que pour deux mandats consécutifs. Afin de poursuivre dans la même continuité de combat et de travail et pour trouver un dynamisme régulier, elle cède donc sa place.
De jeunes inscrits sont entrés au bureau : nous leurs souhaitons la bienvenue et nous nous réjouissons de leur présence.
Le nouveau Conseil se compose de 18 personnes : Caroline Kandel, Valentin Sutter, Sylviana Guillou, Jean-Pierre Lattes, Véronique Bassot (trésorière), Jacques Orth, Catherine Touya, Bruno De Micheli, Justine Knochel, Pierre Lynde, Mireille Kuentz, Alban Schwab, Isabelle Haegeli (secrétaire), Jérôme Vetter, Claude Denu, Bernard Leibenguth (vice-président 68), David Sellam (vice-président 67), Christophe Bury (président).

Quelques nouvelles des actions syndicales de l'Union des Architectes d'Alsace :
> Région Architecture
Point fort de l'année 2015 : la création de la Région Architecture et l'appel collectif auquel les syndicats Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne participent avec les investigateurs, Ecoles d'Architecture, des Ordres, la Maison Européenne de l'Architecture et du Rhin Supérieur.
Le 6 novembre 2015 première assise régionale de l'architecture : des débats, des discussions ont eu lieu à l'école de Nancy.
Le 20 janvier 2016, présentation du livre blanc de façon simultanée dans trois lieux : présentant 41 propositions pour agir ensemble au service des habitants de tous les territoires.
Pour tout renseignement rendez-vous sur www.regionarchitecture.eu et signez l'Appel. Déjà plus de 800 signatures.

> "ALCA"
Suite au nouveau découpage des régions, l'occasion nous est donnée de créer des échanges avec nos voisins syndiqués et affiliés au syndicat national. Point fort de ces rapprochements géographiques les premiers rassemblements officiels des syndicats des Régions Alsace Lorraine et Champagne-Ardenne.

Ces rencontres ont bien entendu pour vocation de favoriser les futurs échanges et travaux communs entre nos syndicats dans le cadre de la nouvelle carte française administrative des régions.

> FFB
Avec le président de la Fédération Française du Bâtiment du Bas-Rhin à l'occasion de leur Assemblée Générale : signature de la Charte "Bâtisseurs de France-Bas-Rhin" portant sur la lutte contre le travail illégal et la détection et l'élimination des offres anormalement basses. Préoccupation similaire à notre domaine de la maîtrise d'œuvre architecte. De la conception à la réalisation une seule et grande famille, le monde du bâtiment.

Mais aussi trois actions syndicales annuelles :
- → Action contre les offres anormalement basses (poursuite de l'action de l'année passée). L'objectif étant de favoriser une bonne pratique en passant par l'information et l'éducation de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage publique et privée.
- → Action de communication "Les Architectes", toujours dans l'idée de promouvoir notre métier et de le mettre en avant auprès de la maîtrise d'ouvrage privée.
- → Instance officielle : Architectes des Bâtiments de France. Suite au constat dans notre secteur géographique, le choix est de renouveler le dialogue avec les services instructeurs pour travailler ensemble.

Nos missions récurrentes continuent :
- → représentation au Conseil National de l'Unsfa (CNU) et Conseil Régional de l'Unsfa (CRU),
- → relais d'informations du National (Unsfa),
- → participations aux Commissions Paritaires Régionales (négociation de la valeur du point),
- → lutte locale pour le Droit d'Auteur des Architectes (auprès de la presse régionale),
- → réunions régulières avec les Architectes des Bâtiments de France et les STAP…
- → participation aux réunions de la FFB, Centre d'expertise du bâtiment et des travaux publics…

Notre profession est en pleine mutation, nous rencontrons des changements sur nos outils de travail comme l'informatique et le BIM ! La problématique des offres anormalement basses reste présente ! La loi Macron sous surveillance… Alors plus que jamais le bureau et les adhérents de l'Union des Architectes d'Alsace sont là ! Plus nous serons nombreux, plus fortes seront nos revendications !

De nouveaux architectes alsaciens ont rejoint l'UAA cette année. Nous devons tous agir, réagir et surtout ne pas rester passifs.
Plus aucune excuse. Une seule solution : **architectes, mobilisez-vous, syndiquez-vous !**

→→→ Christophe Bury, président de l'Union des Architectes d'Alsace
Contact : www.uaalsace.org / uaalsace@gmail.com

LE SA32 (GERS)

SA 32
Syndicat des Architectes du Gers

"De toutes les matières…"
Fort des réactions enthousiastes suscitées par la première édition des journées départementales de l'architecture qui s'est tenue à Auch en décembre 2014 dans les locaux de Ciné 32 et de Circa sur le thème "L'architecture n'est pas une question de taille", le SA32, Syndicat des Architectes du Gers se lance le nouveau défi de réunir en un même lieu autour des projets locaux et dans une ambiance conviviale, maîtres d'ouvrages, artisans, fournisseurs et amateurs d'architecture.

Le programme (projection, conférence, exposition…), la date exacte et le lieu restent à définir. Rendez-vous au printemps !
L'exposition mettra cette année en valeur la matière, dans toutes les acceptations du terme…

EUROSTUDIO
votre partenaire BIM vous présente les stations de travail HP.
Vos projets BIM seront encore plus étonnants avec la Z

Hissez vos innovations conceptuelles à un niveau supérieur avec les stations de travail HP Z. Équipées de processeurs Intel® Xeon® de nouvelle génération et de cartes graphiques NVIDIA® Quadro®, les stations de travail Z sont spécifiquement conçues pour accélérer vos tâches de modélisation des données du bâtiment les plus exigeantes. Désormais, vous pouvez vous attaquer aux ensembles de données les plus complexes et les plus lourds, sans ralentissement, ni perte de temps. Gardez une longueur d'avance grâce à l'innovation, la performance, l'extensibilité et la fiabilité des stations de travail virtuelles, mobiles et de bureau HP Z. Découvrez pourquoi les stations de travail HP Z sont la première marque de stations de travail au monde[1]. Pour en savoir plus, Contactez-nous.

[1] Unités expédiées, d'après IDC Quarterly Worldwide Workstation Tracker Q3 CY2014.

EUROSTUDIO
VOTRE PARTENAIRE BIM
Architecture, Engineering & Construction

Gold Partner

AUTODESK.
Gold Partner
Architecture, Engineering & Construction
Consulting Specialized
Product Support Specialized

27 / 29 avenue de Fontainebleau - 94270 Le Kremlin-Bicêtre - Métro Porte d'Italie
☎ 01 43 90 10 00 @ contact@eurostudio.fr www.eurostudio.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS { WWW.SYNDICAT-ARCHITECTES.FR

L'UNSFA ET BIM PRESCRIRE EN PREMIÈRE LIGNE SUR LE BIM

Le 28 janvier dernier, près d'une centaine de confrères ont participé, sur invitation de l'Unsfa Île-de-France, l'Unsfa 75 et des Clubs "Prescrire" et "BIM Prescrire", à une soirée sur le thème : "BIM et ses impacts sur la rémunération des architectes".

Je souhaite remercier chaleureusement les deux intervenants Franz Namiach, directeur de la construction de France Habitation et OGIF, et Éric Rullier de BETTEX, président de CFD Immobilier, qui ont exprimé leur point de vue sur le sujet épineux de la revalorisation du BIM par rapport à nos honoraires.
Quelles conclusions en tirer :

- la loi MOP est complètement compatible avec le BIM,
- les maîtres d'ouvrages présents sont globalement favorables à rémunérer de nouvelles missions proposées par les architectes : métrés, management de la maquette numérique, synthèse, communication, gestion de la maquette numérique après livraison de l'ouvrage… ;
- les architectes doivent considérer le BIM comme une formidable opportunité de reconquérir en premier lieu des marchés de taille modeste : maisons individuelles, réhabilitation… En "reprenant la main" sur les missions techniques et l'économie de projet en collaboration avec nos partenaires de la maîtrise d'œuvre ;
- les relations avec les industriels et les entreprises (de l'artisan à l'entreprise générale) sont révolutionnées : catalogues numériques, mise à disposition de "pré-métrés" aux artisans, travail collaboratif sur plateforme…

Une belle soirée à renouveler dans toute la France ! L'Unsfa, "Prescrire" et "BIM Prescrire" sont à votre écoute pour les organiser.

Lionel Blancard de Léry, vice-président de l'Unsfa, président des clubs "Prescrire" et "BIM Prescrire"

Le BIM est un nouvel enjeu que les architectes, l'ensemble de la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage doivent "prendre à bras le corps".
La conférence qui a eu lieu à l'Unsfa, sous l'égide du Club Prescrire, a permis de démontrer que des maîtres d'ouvrage privés s'étaient déjà lancés dans l'aventure et avaient utilisé le BIM comme moyen de communication avec leurs architectes.
C'est une nouvelle "langue" commune à tous et qui va réinventer les rapports de tous les partenaires à l'acte de construire !
Mais, comment avoir les mêmes outils informatiques dans le cadre de projet ou parfois d'une région à une autre ? Nous sommes architectes mandataires avec des bureaux d'études n'utilisant pas toujours les mêmes outils informatiques.
Également, la loi MOP, formidable outil de dialogue et de négociation entre architectes, maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage, doit intégrer ce nouvel "outil- langage" dans la complexité des contrats. Nous sommes dans une période charnière dans laquelle les honoraires de maîtrise d'œuvre se négocient durement et parfois sont "suicidaires" pour certaines agences qui les proposent à la baisse.
Sous prétexte du BIM, ne bradons pas les rémunérations de la maîtrise d'œuvre ! Lors de ce débat, on l'a vu encore, des agences d'une certaine taille se sont permis le luxe de travailler à perte pour cette nouvelle expérience, soyons prudents !!
L'architecture n'est pas un art de soliste et chacun, y compris les maîtres d'ouvrage, doit mesurer les nouveaux coûts induits par le BIM.

Pierre Chomette, architecte DPLG
responsable de "Chomette-Lupi et Associés-Architectes", membre du CA D'AMO, Architecture et Maître ouvrage ; membre du Bureau de Betocib, architecte de MOA publique et enseignant

"La seule source de connaissance, c'est l'expérience" (Albert Einstein).

En tant que maître d'ouvrage, mon rôle est de définir l'objectif et les besoins ainsi que les contraintes et exigences qui les accompagnent. C'est cette vision appliquée au BIM que j'ai tenté d'exprimer lors de mon retour d'expérience du 28 janvier 2016. Avec toutes les équipes, nous avons tenté d'innover, nous nous sommes parfois trompés, nous avons corrigé toujours… En partageant cette expérience nous l'avons doublée, nous l'avons confrontée à d'autres et enrichie. Cette connaissance partagée est la vocation des rencontres BIM PRESCRIRE et notre objectif est de la faire progresser rapidement.

Franz Namiach,
Directeur de la construction France Habitation – OGIF

Quel est l'intérêt du BIM pour le maître d'ouvrage ? Les réponses sont multiples : visualisation 3D à l'échelle urbaine, suivi dynamique en phase APS-APD, exploitation de la maquette numérique à titre commercial, gain de productivité et de qualité en phase projet, sans oublier les améliorations apportées dans la gestion future du bâtiment. Cette analyse a conduit notre société à revoir son organisation interne quant au suivi des projets par la mise en place d'un cahier des charges BIM compatible et l'intégration d'un AMO BIM, mais aussi à adopter un nouveau mode de travail "Open BIM" qui met la maquette numérique au centre d'un travail collaboratif. Ce virage, nous pensons que l'architecte doit également le prendre. Il y trouvera de vrais bénéfices, confortant sa place centrale au cœur du dispositif de conception et de production, avec des gains de productivité, des missions plus complètes et mieux rémunérées qui pourront avoir des prolongements au cours de l'exploitation de l'immeuble.

Éric Rullier, président CFD Immobilier

LE BIM, UN NOUVEL OUTIL À LA DISPOSITION DES INDUSTRIELS POUR LA PRESCRIPTION DANS LE BÂTIMENT

Cette conférence du 28 janvier 2016 présentait les différents points de vue des acteurs du bâtiment, architectes, maîtres d'œuvre…

Que de travail encore dans les mois, les années à venir ! L'architecture est en mouvement, les architectes, les maîtres d'œuvre, les industriels s'activent, travaillent, s'interrogent. Chacun doit trouver sa place, définir son rôle, les industriels s'adaptent et les normes sont en train d'être mises en place à différents niveaux, européen et nationaux.

La bonne nouvelle est que le BIM est un outil ! Il permet d'améliorer la conception des ouvrages, de maîtriser les coûts et d'améliorer la qualité.

Un beau programme qui démarre mais qui n'empêche surtout pas l'architecte de créer, d'imaginer ; les industriels de concevoir de nouvelles solutions pour les bâtiments de demain et de continuer leurs actions de prescription.

Liliane Durris,
leader Prescription et Communication Axalta Coating Systems France

DU BIM AU SAP

Le Syndicat des Architectes de Paris (SAP) a toujours anticipé nos marchés de demain. De l'ISO 9001 au CSPS et au HQE, il a su dénicher les nouveautés et mettre en place les outils et les formations qui les accompagnent.

La séance sur le BIM organisée par François Barbier, notre président, et Lionel Blancard De Léry, président de BIM Prescrire, s'annonçait comme un nouvel eldorado à conquérir. J'ai toujours écouté depuis des années, avec attention ce que nous disaient Thierry Parinaud et Emmanuel Petit sur les IFC, les échanges de données, les BATIBOX, etc… mais avec une certaine distance par rapport à ma pratique.

Benoît Senior nous a dressé un tableau de ce qu'est le BIM aujourd'hui, quels enjeux dans la chaîne d'acteurs, quels bénéfices nous pouvons en tirer, quelle urgence il y a à s'emparer du sujet pour les architectes.

Quelle ne fut pas ma surprise lorsque, au fur et à mesure des exposés, je découvrais que tout le travail effectué depuis des années par nos pionniers était devenu une réalité dans les agences les plus avancées et surtout chez les maîtres d'ouvrage. Ils ont expliqué comment ils utilisent la maquette numérique dans leur appel d'offres, le gain de temps pour faire l'analyse des projets, comment ils les notent, comment ils l'intègrent dans leur process et l'intérêt qu'ils en tirent.

Le public était composé de toutes les générations, du jeune confrère aux agences structurées qui se sont équipées, formées et pratiquent le BIM au quotidien.

Quelques phrases notées au vol : *"Les agences qui ne s'y mettent pas aujourd'hui n'existeront plus dans 3 ans !", "Les places sont à prendre maintenant", "L'Unsfa a négocié avec les éditeurs de logiciels un kit BIM comprenant la formation et les outils", "Les maîtres d'ouvrage attendent beaucoup de notre part pour recomposer l'équipe de maîtrise d'œuvre autour de ce nouvel outil.", "Les petites agences sont plus souples et adaptables pour opérer cette mutation", " Les assureurs doivent en tenir compte pour baisser les primes car la démarche réduira les sinistres et les milliards de la non-qualité", "Les maîtres d'ouvrage doivent rémunérer ce travail à son juste prix, c'est dans leur intérêt", "Le sujet est une rupture technologique dans nos process qui est décisif pour la profession."*

Gérard Sénior, architecte

Confédération Nationale du Crédit Mutuel - 88/90 rue Cardinet 75017 Paris - 09/12 - Interprété par Zazimuts

LE CRÉDIT MUTUEL, PARTENAIRE DES ARCHITECTES.

Fidèle à ses valeurs de solidarité et de proximité, le Crédit Mutuel place ses clients au cœur de ses préoccupations et de ses actions.
Partenaire des architectes, il est à votre écoute pour vous conseiller et vous proposer une large gamme de produits et services adaptés à vos besoins et à ceux de votre famille.
Financements souples, avances de trésorerie, gestion d'épargne : le Crédit Mutuel s'engage à vos côtés.

UNE BANQUE QUI PRIVILÉGIE VOTRE INTÉRÊT, ÇA CHANGE TOUT.

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler
www.creditmutuel.com

POUR PLUS D'INFORMATIONS { WWW.FORMATION-ARCHITECTE.COM

RÉNOVATION GLOBALE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, DU DIAGNOSTIC À L'OFFRE ADAPTÉE

La Loi de Transition Energétique pour la croissance verte (LTECV) constitue l'une des principales mesures présentée par le Gouvernement pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 75 % à l'horizon de 2050.

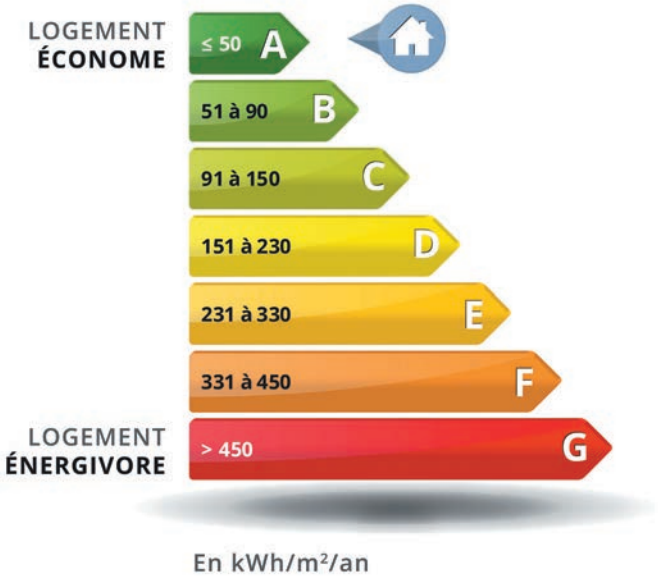

Cette loi va dynamiser et structurer un nouveau marché de la rénovation où seules des études sérieuses, faites par une maîtrise d'œuvre compétente, permettront de conduire des travaux de rénovations pertinents offrant de réels gains énergétiques.

Au cœur du mécanisme de la rénovation, les architectes sont les principaux acteurs de ce changement de modèle énergétique français. En effet, la **loi sur la transition énergétique prévoit la rénovation énergétique de 500 000 logements à partir de 2017**. Elle fixe comme objectif la rénovation du parc existant au rang de priorité nationale, la loi faisant davantage porter les contraintes sur l'existant que sur les bâtiments neufs. Elle introduit de nouveaux principes qui modifieront à terme les pratiques de tous les acteurs de la construction, dont celle des architectes.

Pour répondre à ces objectifs ambitieux, le GEPA a conçu la formation : "RÉNOVATION GLOBALE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : du diagnostic à l'offre adaptée".

Pour s'inscrire, il suffit de retourner au GEPA le devis paraphé et signé + l'attestation URSSAF 2016 au titre de l'activité 2015 + un chèque de caution de 500 Ð. Celui-ci sera retourné, à l'issue de la formation, après facturation et règlement du FIF PL directement au GEPA.

Ce nouveau parcours pédagogique, élaboré par et pour la maîtrise d'œuvre, articulé sur deux journées permettra aux architectes :

- d'être les acteurs principaux de diagnostics globaux (architecturaux, techniques et énergétiques), seul ou en équipe, en préalable à toute action d'amélioration énergétique des maisons individuelles ou locaux thermiquement assimilables (petits locaux tertiaires, logements dans copropriétés ;
- de connaître les différentes réponses possibles d'amélioration énergétique en adéquation avec les attentes des propriétaires et usagers et de savoir se positionner comme acteur incontournable dans ces différentes réponses ;
- d'évaluer leurs propres compétences par rapport aux exigences requises ;
- de transmettre des éléments appropriables pour un passage rapide à l'action.

Prise en charge :
Une prise en charge financière spécifique est assurée pour les architectes exerçant en libéral : un accès à la formation, sans avance de frais* et aucune démarche administrative à effectuer auprès du FIF PL.

PROGRAMMATION DES SESSIONS DE FORMATION : " RÉNOVATION GLOBALE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : DU DIAGNOSTIC À L'OFFRE ADAPTÉE " :

VALENCE	04-05 avril 2016
LILLE	25-26 avril 2016
BAYONNE	28-29 avril 2016
AVIGNON	11-12 mai 2016
CLERMONT-FERRAND	19-20 mai 2016
LYON	24-25 mai 2016
METZ	26-27 mai 2016
TOULOUSE	1er-02 juin 2016
ANNECY	07-08 juin 2016
SOISSONS	13-14 juin 2016
MARSEILLE	14-15 juin 2016
PARIS	21-22 juin 2016
GRENOBLE	28-29 juin 2016
RENNES	03-04 juin 2016

Retrouvez l'ensemble de notre programmation sur : www.formation-architecte.com

POUR PLUS D'INFORMATIONS { WWW.SYNDICAT-ARCHITECTES.FR

ACCESSIBILITÉ DES LOCAUX PROFESSIONNELS : DERNIÈRE CHANCE POUR LES RETARDATAIRES

La loi sur l'accessibilité avait prévu une échéance au 1er janvier 2015, puis au 26 septembre 2015 pour que les établissements recevant du public (ERP) non conformes aux règles d'accessibilité s'inscrivent à un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) qui permet d'engager les travaux nécessaires dans un délai limité.
Faute de respect de cette obligation dans la plupart des cas et sous la pression inévitable des associations des personnes handicapées, le Gouvernement a en charge d'établir prochainement un décret-sanctions pour pénaliser les retardataires dans leur dépôt de dossiers Ad'AP (prévisible pour la fin du 1er trimestre 2016 !), qu'ils considèrent comme n'étant pas trop d'actualité.

Seulement 380 000 établissements recevant du public (ERP) sont aujourd'hui sous Ad'AP ou demande de prorogation, dont 140 000 ont vu leurs Ad'AP approuvés.

La Délégation Ministérielle à l'Accessibilité (DMA) demande aux professionnels, comme les architectes, de sensibiliser les professions concernées, (spécialement les 5ème catégories), donc tous les commerces et professions libérales entre autres. La DMA continue à inciter les ERP à déposer un Ad'AP ou à faire savoir au préfet qu'ils sont déjà accessibles. Elle nous invite à considérer le délai d'instruction du décret-sanctions par le Conseil d'État à la fin de ce trimestre comme un temps supplémentaire dont les ERP bénéficient pour élaborer et déposer leurs agendas.
Ce dispositif sanctions, qui n'est certes pas encore là, approche. Sa publication marquera le début d'une nouvelle étape, et spécialement l'application des amendes dont les montants pourront s'élever à 1 500€ pour un seul ERP de 5ème catégorie ou 5 000€ pour un ERP des autres catégories ou dit "de patrimoine".
D'autre part, le délai de l'Ad'AP pourra être réduit : par exemple, pour un Ad'AP "classique" déposé en mars 2016 (soit 6 mois après l'échéance du 27/09/2015), le délai de mise en œuvre maximum, normalement fixé à trois ans, sera tronqué de la période de retard, soit ici de 6 mois. L'ERP ne disposera donc que de 2 ½ ans.

Certes les bureaux des services d'instruction sont envahis de dossiers, signe, comme l'explique Marie Prost-Coletta, déléguée ministérielle à l'Accessibilité, d'un évident sursaut de citoyenneté, mais il reste encore de la place pour beaucoup d'autres. Si le retard du dépôt est bien justifié, l'Ad'AP pourrait être instruit sans être sanctionné.
Ségolène Neuville, secrétaire d'État aux Personnes handicapées, a lancé une mise en garde en direction des "retardataires" qui n'ont pas encore déposé leur(s) agenda(s) pour les inciter à le faire au plus vite, et avant l'application des sanctions.

Cette loi va nécessairement engendrer des missions pour notre profession, notamment la prescription des prestations indispensables à la mise aux normes d'accessibilité par l'intermédiaire d'un diagnostic. Il est bien sur nécessaire de connaître suffisamment les normes de la loi du 11 février 2005 à appliquer, ainsi que celles adaptées pour les ERP existants (arrêté du 8 décembre 2014), tout comme celles des Bâtiments d'Habitation Collectifs et des Maisons Individuelles neufs (arrêté du 24 décembre 2015) ! Il convient également de savoir comment remplir un dossier Ad'AP adéquat pour nos clients, et de bien comprendre les règles applicables pour les demandes éventuelles de dérogations.

FORMEZ-VOUS !
Vous pouvez avoir besoin d'une formation rappelant toutes les règles en vigueur, ainsi que les modalités de mise en place d'un Ad'AP : comptez deux jours !
Vous connaissez les règles en vigueur, mais il vous manque la pratique de mise en place d'un Ad'AP : suivez une journée de formation !
Ces formations vous reconnaitront, de plus, le droit d'établir les Attestations de Conformité aux règles de l'Accessibilité (telle que l'AT.1 suite à un PC).
Elles peuvent être prises en charge par le FIF-PL pour les libéraux et ACTALLIANS pour les salariés.

Votre syndicat peut se mettre en contact avec le GEPA pour toute organisation matérielle et sous réserve d'un minimum d'inscrits par séance.

Yves Toulet
formations@toulet-architecte.com

→→→ **YVES TOULET,**
consultant et formateur en accessibilité

PAYS DE LA LOIRE

LETTRE DE GILLES CHABENÈS, PRÉSIDENT DE L'UNSFA 44

Chères consœurs et chers confrères,

L'activité du syndicat Unsfa 44 se poursuit en 2016, et nous sommes fiers de rassembler un certain nombre d'entre vous lors de nos réunions mensuelles à la Maison des Syndicats de Nantes autour des professionnels des métiers du bâtiment et donner l'opportunité à tous de débattre sur l'évolution de nos modes d'exercices.

Comme l'année précédente, notre présence est toujours effective dans différentes commissions et notre représentation affirmée auprès de la Caisse régionale d'assurance maladie, le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, la Direction générale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (au comité régional des professionnels du bâtiment), de QUALIBAT (au collège des utilisateurs). Cette année notre participation s'est étendue aux groupes de travail pour imaginer la Stratégie Régionale de Transition Energétique (S.R.T.E.) pour les Pays de la Loire. Nous avons défendu la position des architectes et valoriser nos compétences auprès du Comité de Pilotage qui regroupait la FFB (Fédération Française du Bâtiment) – Novabuild (cluster du BTP en Pays de la Loire – système relationnel des entreprises permettant d'augmenter leurs opportunités d'affaires et de croissance) et la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment.) Notre profession se voit systématiquement écarter des échanges si nous n'imposons pas notre présence lors de ces débats.

Comme les années précédentes, les représentants des syndicats employeurs Unsfa pour la région des Pays-de-Loire et du Syndicat de l'Architecture ont discuté la valeur du point avec les syndicats de salariés en date du 16 novembre 2015.

Nous n'avons pas abouti cette année à un accord contrairement à toutes les années précédentes. Nous sommes restés sur la même position que les représentants des syndicats employeurs de Bretagne. La valeur du point sera donc rediscutée au niveau national comme cela est la règle si un désaccord subsiste au niveau régional. La valeur du point sera mise à l'ordre du jour en Commission Paritaire Nationale soit le 28 janvier 2016 ou le 25 février 2016.
Il va donc falloir attendre le retour de la Commission Paritaire Nationale de la Négociation Collective pour statuer sur ce sujet.
Retour de l'information entre 2 et 6 mois.
Nous rappelons, à titre d'information, à tous les architectes employeurs que l'application de la valeur du point se fait pour les salariés ne bénéficiant que du "salaire minimum conventionnel."

Nous confirmons notre présence à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes en participant aux différents jurys de validation des mémoires dans le cadre de l'HMONP (Habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre) et validations des acquis de l'expérience et nous communiquons sur l'organisation et le rôle du syndicat Unsfa.

Nous poursuivrons avec le soutien très actif du "Club Prescrire", nos visites de bâtiments remarquables sur différents sites du département, toutes les propositions de découverte de vos réalisations sont les bienvenues et pouvez envoyer vos candidatures que nous transmettrons avec diligence.

Au niveau local, nous pérennisons les réunions mensuelles publiques à la Maison des Syndicats de Nantes. Elles sont organisées le premier ou le second lundi de chaque mois à partir de 19H00.

L'année 2015 nous a permis de renforcer nos liens avec les membres du SAB (syndicat des architectes de Bretagne – affiliés Unsfa). Notre association, aujourd'hui le GEP'Atlantique Bretagne – Pays de la Loire, étend ainsi ses actions aux deux grandes régions du nord/ouest.

Nous poursuivons encore cette année nos actions communes avec le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Pays de la Loire à l'initiative de son président Philippe Martial afin de porter ensemble nos messages auprès des collectivités territoriales et en particulier les maires du département de Loire Atlantique. Nous avons ciblé particulièrement toutes les collectivités territoriales afin que tous les élus prennent conscience de la qualité de nos prestations, du temps passé et surtout prévenir la tentation de retenir les offres moins-disantes qui favorisent le dumping des honoraires contraire à notre éthique et notre profession.

Nous allons de nouveau lancer les préparatifs avec un groupe de pilotage emmené par Agnès Provot d'Expo Conseil, pour le lancement d'ARCHITECT AT WORK Nantes – seconde édition- à partir du mois d'avril prochain. Nous pensons que cette

nouvelle édition sera en place pour l'automne prochain au Parc de la Beaujoire.

Comme chaque année, nous vous sollicitons pour l'inscription ou le renouvellement de votre adhésion au syndicat Unsfa 44, afin de poursuivre et développer nos actions. Les montants proposés pour l'adhésion au syndicat départemental sont indiqués sur le feuillet annexe.
En rappel, pour chaque cotisation perçue d'un montant de 300,00€, la somme de 220,00€ est reversée aussitôt au siège de l'Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes. Dès réception de la cotisation au syndicat National et de son enregistrement, vous pourrez bénéficier de ses services : Conseils et suivis juridiques, revue trimestrielle "Passion Architecture", visites du "Club Prescrire".

Le Syndicat Unsfa 44 vous souhaite une très bonne année 2016 en gardant l'espoir d'une reprise de l'activité dans le mode du bâtiment! Restons solidaires et vigilants pour défendre les intérêts de notre profession.

Comptant sur votre soutien et la venue de jeunes architectes motivés, Nous remercions tous ceux qui contribuent à l'existence de l'Unsfa 44

Gilles Chabenes, président de l'Unsfa 44

L'UNSFA 85

Quelques membres de l'Unsfa 85 (de gauche à droite) : Marc Coutereel, Gabriel Vallée (vice-président), Sébastien Poupeau, Caroline Michelot (trésorière), Bruno Paillou (président), Gérard Bouhier, Christophe Rigolage, Luc Robin, Pierre Denis et Gilles Dana.

Créée au début des années 80, l'Association AE85 offrait aux architectes de Vendée un espace d'échanges sur l'exercice de notre profession. Sur cette base, le syndicat des architectes de Vendée Unsfa 85 a été créé en 2010 afin d'intégrer l'instance nationale pour plus d'ouverture et de représentativité dans l'intérêt des architectes et de l'architecture.

En s'appuyant sur les outils et la dynamique de l'Union Nationale, notre volonté est d'accroître au niveau départemental la visibilité de notre représentation syndicale afin de réaffirmer notre place unique dans l'art de construire, de défendre les conditions de notre exercice et de rappeler sans cesse l'intérêt public de l'Architecture.
Nous sommes ainsi intervenus directement auprès de nos élus afin d'expliquer notre position sur les derniers projets de loi (Semou, Macron, transition énergétique, Loi Cap…) mais aussi sur la mise en place de diagnostics énergétiques réalisés par les facteurs vendéens !
Nous avons participé à la mise en place d'une Charte sur le traitement des offres anormalement basses, à des réunions départementales sur les outils de relance du BTP…
Nous avons réalisé des supports de communication pour appuyer la présence des architectes dans les salons de l'Habitat, participé aux actions locales de la Maison de l'Architecture.
Nous sommes présents à Qualibat, au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, dans la Commission Départementale d'aménagement commerciale…

Notre souhait est également d'offrir à nos confrères l'occasion de sortir d'un isolement professionnel souvent pesant en mettant en place des formations, des réunions d'informations et d'échanges ainsi que des visites et voyages alliant intérêt architectural et convivialité.

Chaque deuxième mardi du mois est l'occasion pour l'ensemble des adhérents de se retrouver autour d'un dîner au cours duquel sont abordés les sujets d'actualité… Des intervenants y sont régulièrement conviés afin d'enrichir notre information et développer le dialogue avec nos partenaires. Un membre du CROA permet également de faire le lien avec l'instance ordinale.

Pour être plus forts ensemble, rejoignez-nous !

Bureau de l'Unsfa 85
Président : Bruno Paillou
Vice-présidents : Ingrid Demeillers, Gabriel Vallée
Trésorière : Caroline Michelot
Secrétaire : Xavier Cosneau
Nombre d'adhérents : 22

PAYS DE LA LOIRE

POUR PLUS D’INFORMATIONS { WWW.SYNDICAT-ARCHITECTES.FR

“L’ARCHITECTURE NOUS FAIT LA VI(LL)E MEILLEURE”

1

© FRANCK GALLEN
2

© LOIS TATAREVIC - MOST PHOTO
3

4

5

L’UNSFA ET L’ÉQUIPE DE PASSION ARCHITECTURE REMERCIENT TOUS LES ARCHITECTES AYANT CONTRIBUÉ À LA RÉALISATION DE CE CAHIER DÉDIÉ À LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE PAR L’ENVOI DE LEURS DOSSIERS :

JACQUES BOUCHETON ; TICA (1) ; RO.ME ARCHITECTES ; ATEA ; HERVÉ POTIN (2) ; ATELIER PELLEGRINO ; LIONEL VIÉ ; A2 ARCHITECTURE ; CABINET ROLLAND ET ASSOCIÉS ; SIXIÈME RUE ; AGENCE MONSIEUR DÉ ; TOPOS ARCHITECTURE (3) ; SARL D’ARCHITECTURE DOUESNEAU-BANNÈS ; VALLÉE ARCHITECTURE ; ÉRIC BOUCHER ; A2A ARCHITECTES ; ARCHITECTURES CHABENÈS & SCOTT ; YVES NICOLAS (4) ; SOFTAGE - ARCHITECTURE ET PATRIMOINE ; STÉPHANE GRATTON ; CUB ARCHITECTURE ; TÉTRARC ; HERVÉ LEHOUX ; FRANÇOIS TERRIEN ; ALTRA ARCHITECTES ; YANNICK PEDEL STUDIO D’ARCHITECTURE ; DÉESSE 23 ARCHITECTURE ; ARCHIDICI ; AURA ARCHITECTES ET ASSOCIÉS ; PHILIPPE VION ; IDE.A ARCHITECTES (5)

ATELIER PELLEGRINO

NANTES (44)

GILBERT PELLEGRINO, ELISSA GIRAUDET

"LE CARRÉ" - PÔLE DES SERVICES PUBLICS DES CRÉPINAIS, SAINT-HERBLAIN (44) : BÂTIMENT TERTIAIRE NEUF BBC

© STÉPHANE CHALMEAU

© STÉPHANE CHALMEAU

Maîtrise d'œuvre : Atelier Pellegrino, architecte mandataire ; EGIS BET tous corps d'état, OPC et environnemental, SERDB BET acoustique
Maîtrise d'ouvrage : ville de Saint-Herblain
Livraison : octobre 2014

© X.BENONY
1

1) RÉSIDENCE ÉTUDIANTE À SAINT SYLVAIN D'ANJOU (49)
Maîtrise d'œuvre : Cabinet Rolland et Associés
Maîtrise d'ouvrage : Podeliha
Livraison : 2015

CABINET ROLLAND ET ASSOCIÉS

ANGERS (49)

FRÉDÉRIC ROLLAND – POLLY ROLLAND – JÉRÔME DE CROZÉ

© X.BENONY
3

© CABINET ROLLAND ET ASSOCIÉS
2

2) SIÈGE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À ANGERS (49) (PROJET)
Maîtrise d'œuvre : Cabinet Rolland et Associés
Maîtrise d'ouvrage : SPL de l'Anjou
Livraison : 2017

3) ÉCOLE SUPÉRIEURE D'AGRICULTURE (ESA), ANGERS (49) : EXTENSION ET RESTRUCTURATION
Maîtrise d'œuvre : Cabinet Rolland et Associés
Maîtrise d'ouvrage : ESA
Réalisation : 1ère tranche en 2008 / 2nde tranche en 2010

© PIERRE CHUDEAU
1

ATEA

SAUMUR (49)

CHRISTOPHE THOUMAZEAU ET PIERRE CHUDEAU

1 ET 2) LABORATOIRES BROTHIER, FONTEVRAUD L'ABBAYE (49) : CONSTRUCTION DE BUREAUX, LABORATOIRES ET UNITÉ DE FABRICATION

© PIERRE CHUDEAU
2

Maîtrise d'œuvre : ATEA
Maîtrise d'ouvrage : Laboratoires Brothier
Réalisation : 2015

1) vue depuis l'entrée du site
2) vue côté route

ARCHITECTURES CHABENES & SCOTT

NANTES (44)

GILLES CHABENÈS ET ANGUS SCOTT

1 ET 2) RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE QUIMPER (29)
Maîtrise d'œuvre : ACS, architecte mandataire
Maîtrise d'ouvrage : Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
Livraison : 2015

3) RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE SUPELEC RENNES (35)
Maîtrise d'œuvre : ACS, architecte mandataire
Maîtrise d'ouvrage : SUPELEC
Livraison : 2015

VALLÉE ARCHITECTURE

OLONNE-SUR-MER (85)

GABRIEL VALLÉE

BUREAUX DE VENDÉE EXPANSION, LA ROCHE SUR YON (85) : IMMEUBLE DE BUREAUX HQE
Maîtrise d'œuvre : Gabriel Vallée (architecte), Joël Mercereau (suivi chantier), SERBA (BE structure), ICSO (BE fluides), ABS (BE acoustique), SARL Denis Rousseau (économie)
Maîtrise d'ouvrage : Vendée Expansion
Livraison : 2008

ARCHIDICI

LA ROCHE-SUR-YON (85)

WILLIAM LOUPIAS, GUILLAUME NOUVELLON

1 ET 2) EHPAD TAPON, LA ROCHE-SUR-YON (85) : CONSTRUCTION NEUVE BBC ET HQE
Maîtrise d'œuvre : ARCHIDICI, architectes mandataires
Maîtrise d'ouvrage : Ville de La Roche-sur-Yon
Livraison : 2014

1) Vue du hall d'accueil depuis les circulations intérieures
2) Vue de la façade principale depuis le jardin public

1) COLLÈGE SAINT-EXUPÉRY À CHALONNES-SUR-LOIRE (49) : RESTRUCTURATION, MISE EN SÉCURITÉ
Maîtrise d’œuvre : Lionel Vié mandataire
Maîtrise d’ouvrage : Conseil général de Maine-et-Loire
Réalisation : 2012

LIONEL VIÉ
ANGERS (49)

2) BÂTIMENT ADMINISTRATIF ET INDUSTRIEL, LA MEMBROLLE-SUR-LONGUENÉE (49)
Maîtrise d’œuvre : Lionel Vié mandataire
Maîtrise d’ouvrage : Établissements Bouvet
Livraison : 2013

3) “ JM 5 ” : CONSTRUCTION DE 68 LOGEMENTS COLLECTIFS ET SURFACES COMMERCIALES, ANGERS (49)
Maîtrise d’œuvre : Lionel Vié mandataire
Maîtrise d’ouvrage : Podeliha (Le toit angevin)
Livraison : 2014

1) Coursive extérieure
2) Palais social

TETRARC
NANTES (44)
JEAN-PIERRE MACE, CLAUDE JOLLY, MICHEL BERTREUX, ALAIN BOEFFARD

1 ET 2) “ BORÉAL ” : 39 LOGEMENTS SOCIAUX NEUFS À DERVALLIÈRES (44) - PRIX CADRE DE VIE 2012, “ RESIDENTIAL WAN AWARDS ” 2012
Maîtrise d’œuvre : TETRARC architecte mandataire
Maîtrise d’ouvrage : Habitat 44
Livraison : 2011

3) “ MANNY ” : IMMEUBLE DE BUREAUX À NANTES (44)
Maîtrise d’œuvre : TETRARC architecte mandataire
Maîtrise d’ouvrage : DEVINA Nantes
Livraison : 2009

4) “ LA FABRIQUE ”, NANTES (44) : BÂTIMENT CULTUREL, SALLE DE MUSIQUE, RÉHABILITATION ET CONSTRUCTION NEUVE
Maîtrise d’œuvre : TETRARC architecte mandataire
Maîtrise d’ouvrage : Ville de Nantes
Livraison : septembre 2011

Blockaus-TREMPOLINO

TERRIEN ARCHITECTES

ANGERS (49)

FRANÇOIS TERRIEN

1 ET 2) RÉHABILITATION DU SITE DE L'ÉGLISE SAINT-LAURENT POUR LA CRÉATION DE LOCAUX ASSOCIATIFS, ANGERS (49)
Maîtrise d'œuvre : Terrien Architectes
Maîtrise d'ouvrage :
Ville d'Angers
Livraison : février 2013

3) RÉAMÉNAGEMENT ET EXTENSION DE L'HÔTEL “LE CAVIER”, AVRILLÉ (49)
Maîtrise d'œuvre : Terrien Architectes ; Architecte et Studio Stéphanie Daumer, Architecte d'intérieur
Maîtrise d'ouvrage :
SA La Croix Cadeau
Livraison : juin 2015

DÉESSE 23 ARCHITECTURE

NANTES (44)

JACQUES ARNOUX, MADELEINE PIGEAULT, GAËL BOTREL

1) ÉQUIPEMENT SPORTIF DE PORT AU BLÉ, REZÉ (44) -
Projet sélectionné au Prix départemental 2012 d'architecture, d'urbanisme et d'aménagement de Loire-Atlantique

Maîtrise d'œuvre :
Déesse 23 architecture - architectes mandataires, ISATEG - BET structure et fluides, ITAC - BET acoustique et IDEEL - BET HQE
Maîtrise d'ouvrage :
Ville de Rezé
Livraison : 2010

2) DOJO, CHÂTEAUBRIANT (44)
Maîtrise d'œuvre : Déesse 23 architecture - architectes mandataires, ISATEG - BET structure et fluides, ITAC - BET acoustique
Maîtrise d'ouvrage : Ville de Châteaubriant
Livraison : 2015

AURA ARCHITECTES ET ASSOCIÉS

NANTES (44)

FRANÇOIS REUILLON, CHRISTIAN VOYER, FRANÇOIS VERRON

1 ET 2) “BÂTIMENT CALVERT” : RESTRUCTURATION D'UN IMMEUBLE À USAGE DE COMMERCES, NANTES (44)
Maîtrise d'œuvre : AURA architectes et associés
Maîtrise d'ouvrage : REDEVCO
Livraison : 2011

3) CITÉ SCOLAIRE MAILLARD-JOUBERT : RESTRUCTURATION ET EXTENSION - ACCUEIL, ADMINISTRATION, INTERNAT, ANCENIS (44)
Maîtrise d'œuvre : AURA architectes et associés
Maîtrise d'ouvrage : Région des Pays de La Loire
Livraison : 2011

POUR PLUS D'INFORMATIONS { TERRITOIRESPIONNIERS.FR

TERRITOIRES PIONNIERS EN NORMANDIE

Entretien avec Nathalie Lemarchand, ethnologue, codirectrice, et Elisabeth Taudière, architecte, codirectrice - Territoires pionniers | Maison de l'architecture – Normandie
Propos recueillis par Lionel Carli, vice-président de l'Unsfa

Quelle est l'histoire de Territoires pionniers en Normandie ?
Basée à Caen, la Maison de l'Architecture de Basse-Normandie a développé ses activités et s'est professionnalisée ces dernières années. En septembre 2015, elle devient Territoires pionniers | Maison de l'architecture – Normandie, affirmant ainsi son projet de conquête collaborative et créative du territoire. Au-delà de la sensibilisation à l'architecture, à l'urbanisme et au paysage, nous souhaitons agir, apporter des éléments de réponse aux enjeux de notre région et expérimenter de nouvelles démarches associant maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'usage. Nous souhaitons "infuser" la culture architecturale et urbaine.

Comment est-on passé de la résidence d'architectes en lycée agricole aux problématiques urbaines ?
À l'initiative du ministère de la Culture, les premières équipes d'architectes ont été accueillies par des établissements d'enseignement agricole, mais ont immédiatement travaillé à une échelle plus pertinente, celle de la commune. Dès 2011, nous avons fait évoluer le dispositif en ce sens afin d'impliquer les élus, les usagers et les habitants dans la démarche. Aujourd'hui, les résidences sont accueillies par des communes rurales ou des quartiers identifiés au sein d'une communauté de communes ou d'un pays comme territoires d'expérimentation, "territoires pionniers".

Comment les équipes se projettent-elles sur les territoires ?
Les résidents découvrent généralement le territoire qui les accueille. Pendant six semaines, ils y vivent, y travaillent, l'arpentent, l'étudient, tissant quotidiennement des liens avec les habitants, les usagers, les élus. Au fil de la démarche, les points de vue se croisent, s'enrichissent. Il s'agit avant tout, et nous y veillons tout particulièrement, d'appréhender le territoire dans ses singularités, d'interroger les modes de vie contemporains, d'identifier les forces vives, les potentiels, les spécificités sur lesquels baser un devenir collectif.

Résidence d'architectes, études territoriales curieuses à Graignes-Mesnil-Angot, 2011

© ETUDES TERRITORIALES CURIEUSES

Quels sont les sujets les plus fréquemment explorés ?
Une thématique récurrente est celle du "vivre ici". Que signifie aujourd'hui habiter une commune rurale ou un quartier, habiter le bocage ou une ville moyenne, une longère ou un immeuble de la Reconstruction ? S'interroger ensemble sur ces sujets pose les bases d'un socle commun sur lequel se projeter ensuite. Certaines équipes vont plus loin et suscitent déjà des possibles par exemple en organisant un marché en centre-bourg (Atelier MaDe à Crèvecoeur-en-Auge, 2014) ou en imaginant le quartier productif avec les habitants et associations locales (YA+K à Avranches, 2015).

Quels bénéfices tirer de ces interventions ?
Ce moment privilégié, hors agence, permet aux architectes de prendre place au sein de la cité, d'expérimenter des démarches innovantes, des outils collaboratifs de conception, de nouvelles façons de communiquer le projet et de se confronter aux problématiques contemporaines des territoires urbains ou ruraux, avec ceux qui y vivent. Cette expérience immersive singulière marque leur parcours professionnel.
Pour les élus et les habitants, la rencontre avec les architectes, les échanges réguliers avec eux, les contributions apportées par chacun à la démarche, l'implication dans la fabrication et la préparation des temps forts, sont autant d'occasions de regarder autrement leur lieu de vie et de prendre conscience de ses enjeux.
Les bénéfices sont multiples et varient selon les équipes et les territoires d'accueil. La résidence peut susciter une implication citoyenne comme ces habitants jusque là "invisibles" qui décident de se présenter aux élections municipales (Elise Giordano et Karine Ravaud à Sainteny, 2013), ou une meilleure compréhension par les élus des enjeux d'un règlement d'urbanisme lors de sa révision (Marie-Pierre Bernard et Sophie Popot à Saint-Gabriel-Brécy, 2010, ou études territoriales curieuses à Graignes-Mesnil-Angot, 2011).
Tous, architectes, élus, habitants, nous confient qu'il y a un "avant" et un "après" la résidence. Elle "crée un précédent" et "rend possible", un atout de taille dans nos territoires parfois résignés.

Quel effet d'entraînement auprès des autres acteurs ?
Dès la création du dispositif, Territoires pionniers a associé à sa mise en œuvre de nombreux acteurs régionaux et locaux que sont la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie, la Région Normandie, les Parcs Naturels Régionaux, les Architectes des Bâtiments de France, et plus récemment les Directions Départementales des Territoires et de la Mer ou encore les collectivités territoriales regroupées en syndicats mixtes avec vocations dédiées (tourisme, économie, transport, équipements structurants…), ayant souvent en charge la réalisation de projets de développement

économique d'intérêt "supra communautaire". En travaillant ensemble, année après année, nous nous construisons une culture commune qui alimente les réflexions et apportent, par la recherche-action, des éléments de réponse aux enjeux du territoire (revitalisation des centre-bourgs, la réhabilitation du patrimoine de la Reconstruction, etc…). Ces professionnels, qui, pour la plupart, travaillent quotidiennement avec les collectivités, confirment la plus-value apportée par les résidences.

Ces interventions préfigurent-elles une manière différente d'approcher l'aménagement du territoire, un investissement nouveau du citoyen et un nouveau champ d'intervention pour la profession ?
Ces expériences permettent de révéler le "déjà-là", toutes les spécificités que, bien souvent, on ne voit plus: le patrimoine, le bâti, le paysage, les ressources locales. Elles favorisent l'engagement citoyen et initient des dynamiques humaines indispensables. Pour nous, cette épaisseur, malheureusement absente des règlements d'urbanisme, donne du sens au projet d'aménagement durable du territoire.
Avec ses compétences, aux côtés des élus et des citoyens, l'architecte est un des acteurs incontournables de ce processus. Cependant cela reste encore une pratique rare, mais de plus en plus reconnue, et les conditions d'exercice de ce nouveau type de mission sont encore très fragiles.

Ce type de résidence pourrait-il se transformer en structure permanente viable, au service des territoires ruraux ou péri-urbains ?
Nous pensons que c'est justement notre rôle, en tant que structure culturelle dédiée à l'architecture, à l'urbanisme et au paysage, de mettre quotidiennement notre expertise et notre savoir-faire au service des territoires. Les expériences de recherche-action menées dans le cadre de notre Laboratoire du territoire viennent nourrir les réflexions des élus, des institutions, des divers acteurs du projet de territoire. Ce type d'expérience est le socle nécessaire à tout projet durable.

Résidence d'architectes, collectif YA+K à Avranches, 2016

Après le passage de Territoires Pionniers, la place des architectes devient-elle plus lisible pour les habitants, leur perception de cet acteur du cadre de vie a-t-elle changée ?
Au fil des semaines, les habitants, les élus, les acteurs locaux ont tissé des liens avec les architectes, échangé de façon privilégiée avec eux, contribué à leur démarche, partagé des moments simples du quotidien aussi. Cela change évidemment leur perception de la profession, des compétences de l'architecte, de son rôle dans la cité. Ainsi quand l'occasion se présentera, les maîtres d'ouvrages qu'ils soient élus, habitants, entrepreneurs n'hésiteront plus à faire appel à un architecte.

Comment voyez-vous l'avenir des Territoires Pionniers en Normandie ?
De nombreuses et passionnantes perspectives s'offrent à nous. Nous envisageons de proposer de nouveaux formats d'expérimentation, notamment d'approfondir et travailler certaines thématiques avec un volet #2 pour certaines résidences. Et puis un de nos prochains chantiers est d'activer nous aussi la ville où nous travaillons en y développant des actions pionnières, notamment dans le patrimoine Reconstruction caractéristique de notre Région. ▲

Pavillon éphémère du quartier productif - Collectif YA+K en résidence à Avranches (Manche) - 2016

POUR PLUS D'INFORMATIONS { WWW.SYNDICAT-ARCHITECTES.FR

" RÉINVENTER PARIS "

Depuis le mois de novembre 2016, la Ville de Paris s'est lancée, à sa manière, dans une coproduction de la ville se voulant innovante, sous une appellation racoleuse : " Réinventer Paris ". Cette procédure vise à sélectionner des projets d'aménagement urbain ou de constructions à caractère innovant, devant être rapidement réalisés sur des fonciers lui appartenant, ou possiblement mobilisables.

23 sites ont été identifiés et ont fait l'objet de propositions de la part de 372 équipes, regroupant promoteurs et architectes. Ces équipes ont dû remettre des offres comprenant une définition du programme qu'elles souhaitent développer sur le site, un projet architectural, des images de synthèses, un calendrier, un montage, un financement… Bref, un travail titanesque pour lequel seulement 6 % des candidats auront la chance de pouvoir réaliser leur projet… peut-être ! Mais pour lequel la Ville de Paris retirera 100 % de bénéfice au service de son image et de sa communication, le tout pour pas un sou d'investissement.

En dehors du fait que cette consultation se fait à bon compte sur le dos des équipes ayant décidé de répondre, en connaissance de cause, à cet appel à projets au bénéfice des élus parisiens – une sorte de " Fort Boyard de l'aménagement urbain " –, l'Unsfa ne peut que se questionner sur le but recherché par la Ville à travers cette procédure félonne, au-delà de la confirmation de son incapacité à se projeter dans un projet urbain réfléchi et structuré. La municipalité peut-elle mettre entre les mains des promoteurs l'avenir de notre Capitale :

- ➔ " Réinventer Paris " est un appel à idées pour palier l'incapacité d'en avoir, de la part d'élus qui l'ont été pour ça ?
- ➔ " Réinventer Paris " est une manière de contourner le code des marchés publics ?
- ➔ " Réinventer Paris " est une manière de rejeter les échecs de la politique de l'aménagement sur les autres ?
- ➔ " Réinventer Paris " est un grand Monopoly au service de quelle cause ? De quelle ambition ?
- ➔ " Réinventer Paris " est un formidable accélérateur de l'abandon de cohérence architecturale, urbaine et citoyenne de nos cités.

Pour toutes ces questions qui ne peuvent qu'inquiéter la profession et effrayer le citoyen, l'Unsfa a décidé de mobiliser ses énergies et combattre ce type de procédure inacceptable pour notre société. Une société du " Bien Vivre Ensemble " que nous défendons et au cœur de laquelle l'intérêt public de l'architecture, la qualité de nos villes et paysages ne peuvent accepter de telles dérives.

Pour que cette caricature de procédure participative ne se reproduise plus, il est temps que chaque architecte se mobilise, relaie et diffuse le communiqué de presse de l'Unsfa et adhère à notre syndicat. ▲

Lionel Carli, vice-président de l'Unsfa

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE L'UNSFA "RÉINVENTER PARIS "

Parce que la ville ne peut se concevoir, ni se développer comme un " cadavre exquis ".
Parce que la ville doit être issue d'une coproduction, dans laquelle la puissance publique doit jouer pleinement son rôle de décideur, d'organisateur et de protecteur,
Parce que la ville a besoin d'acteurs responsables, au premier rang desquels les élus qui ne doivent pas utiliser les architectes comme leurs " faire-valoir " en cas de succès ou comme responsables de tous les maux en cas d'échec.
Parce que la ville appartient en premier lieu à ses habitants, que c'est un bien commun à partager et protéger pour " bien vivre ensemble ", et qu'elle ne peut être traitée ni comme un enjeu de communication au service des uns, ni comme un grand casino de l'immobilier pour les autres.
Parce que la ville, comme la vie de ses habitants, est trop fragile pour en faire un enjeu exclusif de spéculation et de déstructuration,
Parce que la ville parisienne doit conserver sa cohérence, tout en continuant à innover et rester un exemple pour les autre cités.
Parce que la ville ne peut se créer à bon compte, et encore moins sur le dos et avec le portemonnaie des architectes, " taillables et corvéables à merci ".

L'Unsfa n'acceptera pas que réinventer Paris :
- soit prétexte à détourner le code des marchés publics,
- soit le fossoyeur de notre profession,
- soit annonciateur de l'abandon de la pensée et du pouvoir de la puissance publique aux marchands de l'immobilier.

Elle en appelle à la responsabilité de chacun des acteurs, ou otages, de ce loto de l'immobilier, pour qu'ils arrêtent immédiatement cette manière insupportable de fabriquer la ville, au risque de se rendre complices d'une catastrophe urbaine, citoyenne et sociale annoncée à l'échelle du territoire.
Elle demande un moratoire sur cette procédure, et exige une transparence totale sur les coûts, gains et pertes que cette procédure a généré auprès de tous les acteurs.

LA MAISON AGILE

Association Maisons de Qualité – Éditions PC – 30 €

Parce que le logement est au cœur de tout projet familial, l'Association Maisons de Qualité a initié depuis 1993 un dialogue entre constructeurs, consommateurs et partenaires industriels. Tous adhèrent à des valeurs communes : la confiance, la transparence, le dépassement des intérêts particuliers. Des principes indispensables pour réaliser des maisons de *qualité* et accompagner l'achat d'une vie. À présent que nombre d'aspects techniques sont maîtrisés, le défi est d'envisager la maison de demain, non plus comme un produit mais comme un ensemble de services à l'habitat. Plus souple, plus *agile*, elle suit les évolutions de la famille qui ne souhaite plus s'assigner à résidence.

DGLA ARCHITECTURE, URBANISME, DESIGN

Marie-Laure Langlois Yves Simon Philippe Gorce Thierry de Dinechin – Dominique Carré Éditeur / La Découverte – 45 €

Ce livre présente une quarantaine de projets et réalisations en France et à l'international. Publier un livre sur DGLA, agence d'architecture "généraliste" est, en réalité, une belle occasion de montrer tout l'intérêt architectural des centres commerciaux, le caractère exceptionnel des projets, le champ d'expérimentation qu'ils ouvrent et, surtout, comment ils constituent probablement le type de bâtiments le plus emblématique de la modernité et, par conséquent, un des sujets les plus riches offerts à la réflexion théorique de l'architecture… Il n'y a pas de programmes nobles ou ignobles, il n'y a que des manières de faire qui donnent ou pas de la noblesse à nos actes créatifs, qui que nous soyons pour les accomplir.

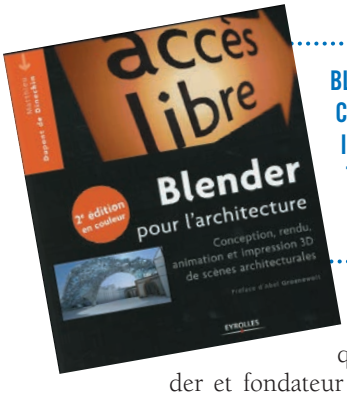

BLENDER POUR L'ARCHITECTURE CONCEPTION, RENDU, ANIMATION ET IMPRESSION 3D DE SCÈNES ARCHITECTURALES

Matthieu Dupont de Dinechin- Collection Accès libre – Eyrolles – 32 €

Ingénieur et architecte spécialisé en construction écologique, l'auteur est formateur Blender et fondateur du FabLab associatif Chantier libre pour partager sa passion de la fabrication numérique afin que l'informatique soit un outil et non un ennemi.

MANAGEMENT : LES IDÉES LES PLUS SIMPLES SONT SOUVENT LES MEILLEURES

Bernard Bourigeaud et Jacques Brun – Eyrolles- 20 €

Ayant en commun la passion de l'entreprise et de ceux qui la font, Bernard Bourigeaud et Jacques Brun ont souhaité partager leurs idées parfois provocantes sur le leadership et les fondamentaux de l'entreprise. Animés par la conviction que pour combattre le désengagement il faut savoir prendre soin de ses collaborateurs, ils formulent des pistes d'action, fruit de leur pratique quotidienne en tant qu'entrepreneur et dirigeant.

LE GUIDE PRATIQUE DU MICRO-ENTREPRENEUR, LA BIBLE DES MICRO-ENTREPRENEURS

Gilles Daïd et Pascal Nguyên – Eyrolles – 15 €

Créé en 2009, le dispositif de l'auto-entrepreneur est rebaptisé régime du micro-entrepreneur en 2016. Une nouvelle désignation qui ne change pas l'attrait que ce statut exerce sur tous ceux (étudiants, salariés, chômeurs, retraités) qui souhaitent se lancer dans l'aventure de la création d'entreprise, développer une activité complémentaire ou tester un projet tout en échappant aux lourdeurs administratives. Les auteurs de ce guide offrent un mode d'emploi complet de la micro-entreprise et répondent aux questions essentielles.

LA VILLE AU PLUS PRÈS, PALMARÈS DES JEUNES URBANISTES 2014-2016

Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité – Parenthèses – 16 €

"Investir tous les territoires" pourrait être le slogan des lauréats du 5e palmarès des jeunes urbanistes. Dans un contexte d'incertitude financière et programmatique, ces jeunes professionnels prouvent qu'un aménagement urbain plus durable et respectueux du local est possible. Eux qui n'ont pas connu les projets de planification généreusement dotés portent un message résolument optimiste : aller au-delà de la commande, impulser la participation des habitants, convoquer d'autres disciplines sont quelques-unes des stratégies qu'ils déploient. Décerné tous les deux ans, le palmarès illustre les modes de faire la ville contemporaine par les jeunes générations.

La certification NF Habitat est délivrée par CERQUAL Qualitel Certification, organisme certificateur de l'Association QUALITEL, pour le logement collectif et individuel groupé

CERQUAL
QUALITEL CERTIFICATION